



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 13 MARS 1997

www.lesoleil.com

GALERIES
DE LA CAPITALE

Eaton menacé

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

QUÉBEC — Eaton a annoncé hier que l'avenir de 31 de ses magasins est maintenant à l'étude. À Québec, c'est le magasin des Galeries de la Capitale qui est visé par l'exercice.

La compagnie a dévoilé hier la liste de ses succursales qui font l'objet de cette remise en question. Cinq sont situées dans la province de Québec, il s'agit des magasins de Beloeil, de Cavendish, de LaSalle, des Galeries de la Capitale à Québec, et de la Promenade des Outaouais à Gatineau.

Cela ne signifie toutefois pas que ces magasins sont condamnés à la fermeture. « Il est trop tôt pour prédire l'avenir des magasins apparaissant sur la liste d'étude, affirmait le président de la compagnie T. Eaton Ltée, M. George Eaton, dans un communiqué émis hier. Nos options sont la renégociation avec les locataires la vente des magasins à d'autres locataires ou des fermetures éventuelles. »

Le communiqué précise par ailleurs que la liste « est sujette à changer au besoin. »

Les directions des magasins visés ont rencontré les employés hier pour leur faire part de la nouvelle et des mesures que l'entreprise prévoit mettre en place pour protéger les emplois dans le cas d'une vente, faciliter le transfert des employés vers d'autres magasins ou leur offrir des indemnités de retraite anticipée.

À Québec, le directeur du magasin des Galeries de la Capitale, M. Marcel Ouellet, tenait tout d'abord à dire qu'il n'était pas encore question de fermeture.

« On n'en est pas rendu là. Ce qu'on veut faire c'est rencontrer le propriétaire du centre commercial et tous les intervenants impliqués dans la réorganisation. »

Les activités se poursuivent normalement, dit-il, tous les employés sont présents et la marchandise est renouvelée. Le magasin Eaton des Galeries existe depuis plus de 16 ans et emploie 130 personnes, a précisé M. Ouellet.

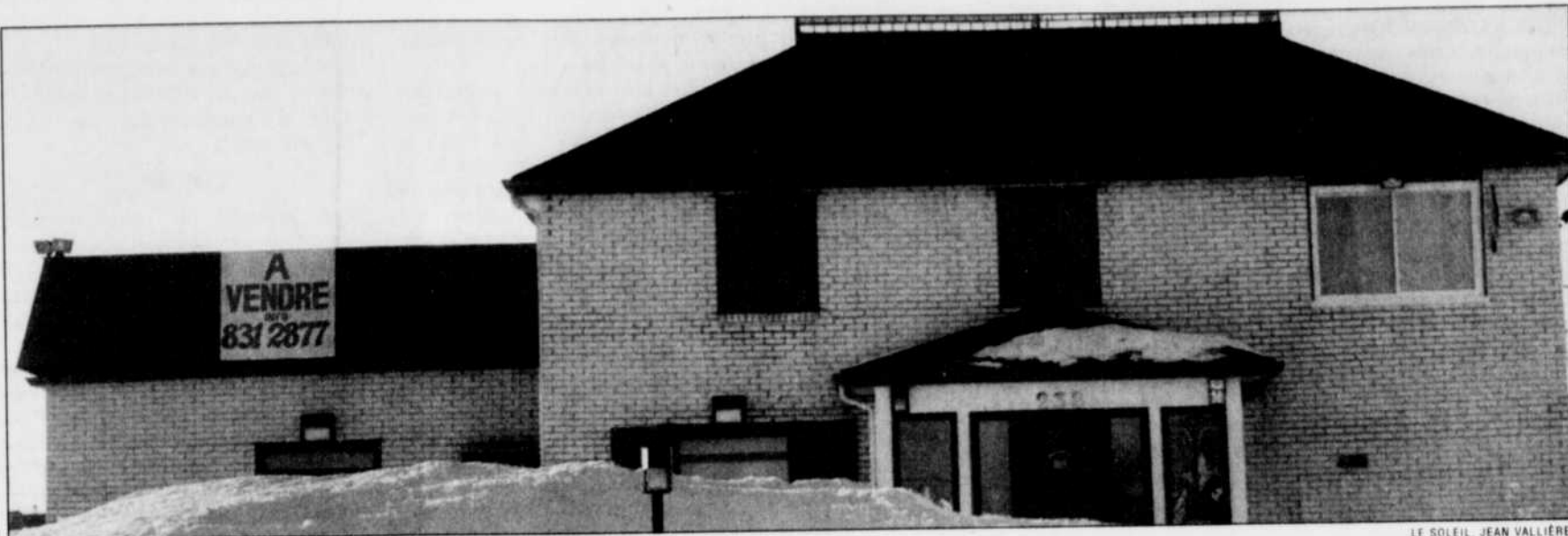
« Depuis la semaine dernière nous avons eu beaucoup de témoignages de sympathie et de fidélité de nos clients. Nos ventes se sont même améliorées. »

À Place Sainte-Foy, le directeur du magasin, M. André Vézina, se contentait d'indiquer qu'il n'y avait aucun changement. Cette succursale, ouverte depuis 20 ans, emploie entre 100 et 150 personnes.



Le magasin Eaton des Galeries de la Capitale est sur la liste des succursales en difficulté.

À vendre, local des Hell's, St-Nicolas



LE SOLEIL, JEAN VALLIÈRES

Dotés d'un sens de l'humour que le maire de Saint-Nicolas n'apprécie guère, les Hell's Angels sont passés de la parole aux actes et ont affiché ouvertement leur intention de vendre leur bunker de la route du Pont. Mais plutôt que de donner leur numéro de téléphone aux acheteurs potentiels, les motards ont écrit celui de la municipalité. « On examine avec nos avocats le moyen de faire disparaître ce numéro » a lancé, abasourdi, le maire Richard Blondin. Il avoue que le groupe de motards lui cause passablement de soucis par les temps qui courent et il se propose donc d'adresser une invitation la semaine prochaine aux principaux leaders des Hell's Angels afin de trouver une solution au problème. C.V.

LA DANSE-CONTACT CONSTITUE UN ACTE INDÉCENT DIT LA COUR SUPRÊME

Grico se réjouit

Une décision qui frappe de plein fouet la majorité des bars de danseuses nues à Québec

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Cour suprême du Canada a statué hier que la danse-contact représente un acte indécet.

Cette décision du plus haut tribunal du pays a eu l'heur de réjouir l'escouade Grico, l'organisation policière chargée de remettre de l'ordre dans les bars de la région de Québec. Elle frappe aussi de plein fouet tous les bars de danseuses nues de la grande région de Québec qui, à l'exception d'un seul, le cabaret Le Folichon, autorisaient les fameuses « danses à 10\$ ».

« On sera là pour faire appliquer la loi », a commenté un policier du Groupe régional d'intervention contre le crime organisé en apprenant par l'entremise du SOLEIL que les juges de la Cour suprême venaient de se prononcer sur une cause qui traînait depuis avril 1991.

L'escouade Grico invoque à répétition la danse-contact dans ses arguments devant la Régie des alcools, des courses et des jeux pour faire fermer certains établissements de la région de Québec dans la saga de la guerre des gangs de motards.

L'argumentation policière veut que la danse-contact soit assimilée aux maisons de débauche.

Mais les policiers de Grico n'entendent pas faire le tour des bars dès aujourd'hui pour faire mettre en application la décision de la Cour suprême.

Des éclaircissements sont attendus puisque les juges du plus haut tribunal du pays n'ont pas encore fait connaître

les motifs de leur décision.

Même l'avocate qui assurait la défense de la taverne torontoise Cheaters ignorait les raisons du tribunal. « Quelque chose a été décrété indécet aujourd'hui », affirmait Heather MacArthur qui estime toutefois que « tout contact physique sera considéré indécet et ne devrait pas avoir lieu ».

Il a fallu moins de deux heures à la Cour suprême pour maintenir la décision de la cour d'appel de l'Ontario stipulant qu'Allan East, l'ancien propriétaire du Cheaters, avait autorisé une performance indécete en mars 1991.

L'étendue de ce qui sera considéré comme indécet sera clairement établie une fois que la cour aura publié sa décision.

Le jugement semble interdire aux danseuses de s'asseoir sur les consommateurs pour les caresser et les masturber. Il semble également interdire aux clients de caresser les danseuses.

Il n'est pas encore clair si le jugement rend illégal le simple fait de toucher ou s'il empêche une danseuse nue de s'asseoir sur les genoux d'un client.

Katharine Goldberg, la présidente de l'Association of Burlesque Entertainers, qui faisait campagne contre la danse-contact, s'est réjouie du jugement. Il devrait « mettre fin, a-t-elle déclaré, aux souffrances de tant de jeunes femmes et protéger la santé et la vie de plusieurs personnes ».

Mais Peter Psihogios, président de l'Ontario Adult Entertainment Bar Association, a soutenu que l'interdiction de tout contact physique entraînerait la mort des clubs de strip-tease et mettrait les danseuses au chômage. M. Psihogios s'oppose aux contacts sexuels entre danseuses et clients, mais ne voit rien de mal aux attouchements.

AUTRE TEXTE

□ Le Bloc attaque Page A 2

L'ÉTAT ET SES EMPLOYÉS Sprint final enclenché

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Les négociations intensives ont officiellement débuté hier à Montréal entre Québec et les syndicats représentant les 440 000 travailleurs du secteur public.

Pendant que les travaux à la table des négociations se déroulent dans la discrétion la plus totale, les syndicats ont insisté, hier, pour affirmer de nouveau leur volonté de protéger les conventions collectives de leurs membres.

Dans l'éducation, où l'objectif d'élimination de 5000 postes semble inaccessible sans des ouvertures majeures au chapitre de la tâche des enseignants, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a tenu à préciser que la centrale ne cédera pas un pouce sur la question du nombre d'élèves par classe et le nombre d'heures d'enseignement.

À la Fédération des infirmières du Québec, le même discours est de rigueur.

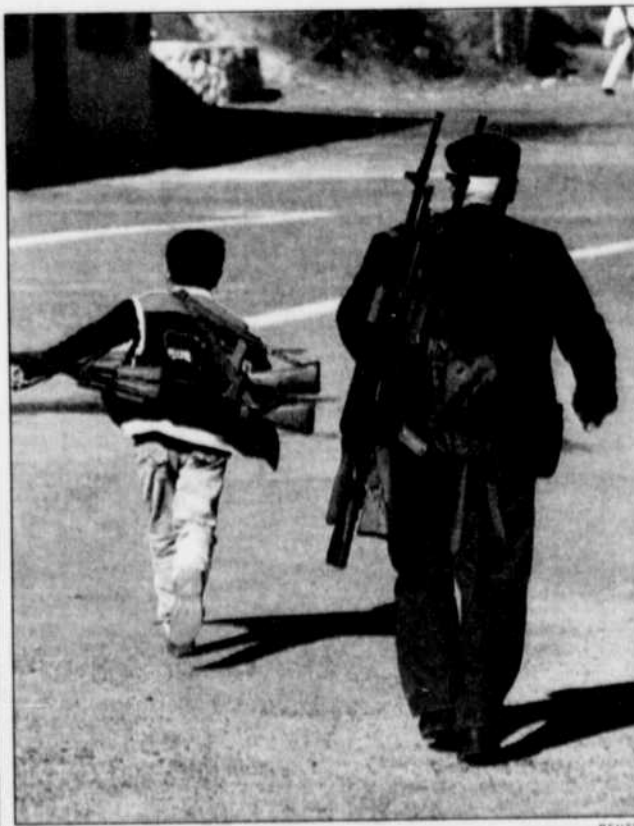
« À Québec, dans le cadre de la réforme de la santé, nous avons remplacé 600 infirmières en l'espace d'une semaine tout en préservant les droits acquis dans les conventions

Voir SPRINT en A 2 ►

AUTRES TEXTES

□ Les universités Page A 7
□ Les cadres Page A 7

Sauve-qui-peut



REUTERS

Pendant que les étrangers quittent le pays, le mouvement de révolte se poursuit en Albanie. Tout le monde est armé, du grand-père au petit-fils. Détails en page A 15.

LE QUÉBEC

Paralysée

Les audiences de l'enquête sur la SQ sont toujours retardées par des procédures de récusation.

PAGE A 11

LA MÉTÉO



Maximum -8, Minimum -18

Ensoleillé avec passages nuageux. Froid. Demain, neige débutant en après-midi. Détails page C 2

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 74
FLORIDE, 1.65 \$/US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

Hydro-Québec
CPN
5 ans
6%*
MIDLAND WALWYN
652-8011 • Le sens des valeurs • 1-800-463-8317
*Taux sujet à changement sans préavis FCP

Le Bloc réclame une loi interdisant Hell's et Rock

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — Malgré le revers essuyé dans le dossier de la loi antigang, le Bloc québécois continue son offensive contre le crime organisé en demandant au gouvernement Chrétien d'adopter une loi interdisant carrément les Hell's Angels et les Rock Machine au pays.

Ces deux groupes se livrent une guerre sans merci dans la région de Québec depuis quelques mois et sèment la terreur parmi la population.

Selon le député bloquiste Gilles Duceppe, le temps est venu d'interdire ces bandes de motards qui bataillent afin de contrôler le marché des stupéfiants.

« C'est tout à fait possible. Il s'agit d'avoir la volonté politique. Le gouvernement a tous les moyens afin d'interdire ces deux groupes », a soutenu M. Duceppe.

Le député bloquiste, qui a fait une requête en ce sens hier aux Communes, a convenu que les Hell's Angels et les Rock Machine pourraient contourner cette loi en changeant de nom.

Qu'à cela ne tienne, Ottawa pourrait riposter en amendement la loi et en interdisant ces groupes de motards rebaptisés.

Interrogé à ce sujet, hier, le premier ministre Jean Chrétien a refusé de

donner suite à cette requête en affirmant que l'administration de la justice relève des provinces.

« Tout le monde sait que l'administration de la justice dans une province relève du gouvernement provincial », a indiqué M. Chrétien, accusant au passage M. Duceppe de vouloir faire de lui un « méchant centralisateur ».

Malgré ce premier refus, le Bloc québécois compte revenir à la charge à ce sujet au cours des prochains jours. Il estime qu'il incombe au gouvernement fédéral, en tant que responsable du Code criminel, d'agir dans ce dossier.

ILS ONT DÉPASSÉ LES BORNES

En point de presse, Gilles Duceppe, a fait valoir que les Rock Machine et les Hell's Angels ont dépassé les bornes depuis longtemps. Il a ajouté que la Charte des droits et libertés existe afin de protéger les honnêtes citoyens et non pas les criminels.

« Le gouvernement fédéral a déjà interdit le Front de libération du Québec et avec raison. Pourquoi ne le fait-on pas dans le cas des Rock Machine et les Hell's Angels? Ils ont dépassé depuis longtemps le nombre de bombes que le FLQ avait déposées », a-t-il soumis.

Favori dans la course à la succession de Michel Gauthier à la tête du

Bloc québécois, M. Duceppe a dit ne pas craindre pour sa vie en lançant une telle offensive politique sans précédent contre ces deux groupes de motards reconnus pour leur extrême violence.

« Tant et aussi longtemps qu'on ne dit pas un mot, ces gens-là continuent à en profiter. Quand on se tient debout, je suis convaincu qu'on est plus respecté », a-t-il opiné.

Les députés bloquistes ont fait de l'adoption d'une telle loi une position ferme de leur parti. Ils n'ont pas mis le gouvernement Bouchard au parfum avant de dévoiler leur demande aux Communes hier.

« Je vois mal comment quelqu'un pourrait s'opposer à interdire ces deux groupes. Tout le monde sait que les Hell's Angels et les Rock Machine ne sont pas des clubs de quilles ou des regroupements d'enfants de chœur. Il faut donc intervenir », a-t-il soumis.

Le député bloquiste Réal Ménard avait déjà déposé un projet de loi antigang il y a plusieurs mois afin de permettre aux policiers de mieux lutter contre le crime organisé. Mais ce projet de loi est mort au feuillet.

Le ministre de la Justice, Allan Rock, a refusé de l'endosser, tout comme le ministre québécois de la Sécurité publique Robert Perreault, estimant qu'il était contraire à la Charte des droits et libertés.

Les États-Unis s'accommoderaient d'un Québec souverain

WASHINGTON (PC) — Les États-Unis s'accommoderaient d'un Québec souverain en cas de scission du Canada, affirme un haut responsable du département d'État américain.

David Jones, dans un article paru dans le trimestriel Washington Quarterly.

« Bien qu'il soit évident qu'un Canada uni demeure dans l'intérêt des États-Unis, il est tout aussi évident que les États-Unis pourraient vivre avec un Canada désuni », déclare M. Jones qui, jusqu'à l'an dernier, était premier conseiller politique à l'ambassade américaine à Ottawa.

Les déclarations faites dans le Washington Quarterly, revue parrainée par l'Influent Center for Strategic and International Studies, ont amené le département d'État à nier que M. Jones se soit prononcé à titre officiel.

« Je suis certaine qu'il s'exprime en tant qu'individu, a déclaré Phyllis Young, attachée de presse au département d'État. Ses opinions ne reflètent pas la position du gouvernement

américain. »

Par ailleurs, un haut responsable du département d'État a indiqué que M. Jones n'avait pas soumis son article à l'approbation de ses supérieurs, ainsi que l'exige le règlement interne.

Toutefois, l'intervention de M. Jones apparaît particulièrement significative puisqu'il y a quelques mois à peine, il figurait parmi les principaux conseillers de l'administration du président américain Bill Clinton en matière de relations canado-américaines.

Ce nouvel épisode pourrait embarrasser le gouvernement américain, quelques semaines à peine avant que M. Clinton n'accueille le premier ministre canadien Jean Chrétien, en visite officielle à Washington.

Dans son article, M. Jones affirme à plusieurs reprises que l'unité du Canada demeure le premier choix de gouvernement américain. Il ajoute toutefois que les dangers posés par un Québec indépendant ont été exagérés.

SPRINT FAS-CSN

Suite de la Une

collectives. Nous sommes encore en mesure de livrer la marchandise », assure la présidente de la FIQ, Jennie Skene.

Pour les syndicats affiliés à la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN), la convention collective, c'est sacré. « Nous n'accepterons pas que nos membres à statut sécuritaire subissent une coupe salariale de 20% alors que le gouvernement ne demandera qu'une baisse de salaire de 6% aux juges et aux médecins », affirme la présidente du Syndicat des employés du centre hospitalier Robert-Giffard (1300 membres), Marise Roy.

Elle rappelle que le salaire net d'un préposé aux bénéficiaires ayant 20 années d'ancienneté n'est que de 18 900 \$ par année.

LOI 160

Par ailleurs, le gouvernement n'écouterait pas la FAS-CSN et maintiendra dans toute sa force la loi 160 qui prévoit la perte d'un an d'ancienneté par jour de grève dans le réseau de la santé et des services sociaux.

« Cette loi, qui pourvoit aux services essentiels aux citoyens en toutes circonstances, sera respectée et il n'est aucunement question de la modifier de quelque façon que ce soit », a affirmé, hier, le premier ministre Lucien Bouchard à l'Assemblée nationale.

Mardi, le président de la FAS, Louis Roy, demandait au gouvernement de retirer la loi 160 à défaut de quoi les syndicats représentant les 100 000 membres de la FAS pourraient ne pas assurer les services essentiels dans les hôpitaux et les établissements du réseau en cas de grève dans les secteurs public et parapublic.

SERVICES ESSENTIELS

Adoptée en 1986, la Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux prévoit des sanctions importantes pour les travailleurs et les syndicats qui déclenchent des débrayages: perte de deux jours de salaire par jour de grève; cessation pour une période de 12 semaines pour cha-

que jour de grève de la perception à la source des cotisations syndicales et perte d'un an d'ancienneté par jour de grève.

C'est la perte d'un an d'ancienneté par jour de grève qui fait le plus mal aux syndiqués compte tenu que le principe d'ancienneté est déterminant dans tous les mouvements de personnel provoqués par le virage ambulatoire.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

Par ailleurs, le premier ministre a justifié la décision de son gouvernement d'acheter des pleines pages de publicité dans les grands quotidiens pour expliquer les tenants et les aboutissants de l'offre faite aux syndicats.

« Le public doit savoir de quoi il est question », a répondu M. Bouchard à la question du député libéral Jacques Chagnon qui dénonçait le fait que le gouvernement a déjà dépensé près de 400 000 \$ pour cette campagne de publicité.

« Nous avons été remarquablement discrets, nous du côté gouvernemental, depuis octobre dernier sur la tenue des discussions qui avaient lieu à la table des négociations, mais nous sommes à la veille de grandes décisions qui devront être prises, soit sous forme d'une décision de solution négociée, soit sous une forme de prise en charge des responsabilités publiques, et le public doit savoir de quoi il est question », a expliqué M. Bouchard en reconnaissant que « ça coûtait un peu d'argent pour le faire ».

UNE CAMPAGNE QUI CHOQUE

Cette campagne de publicité choque au plus haut point le président du Syndicat de la fonction publique du Québec, Serge Roy, qui parle de « propagande éhontée qui vise à faire porter l'odieux de la démarche de négociation aux syndicats et à leurs membres ».

Selon lui, les « offres généreuses et exceptionnelles » tant vantées par le gouvernement sont plutôt dues à la générosité de l'ensemble des cotisants au RREGOP qui acceptent que leurs surplus actuariels servent à bonifier les critères de mise à la retraite existants ».

NUMÉROS CHANCEUX

6/49

tirage du 12-03-97

12-16-25-26-28-41

(complémentaire)

43

EXTRA

363321

LA QUOTIDIENNE

tirage du 12-03-97

6-7-5

7-4-1-5

BANCO

tirage du 12-03-97

4-5-12-13-17-18-29-30-34-36-38-40-47-50-51-53-56-61-66-70

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 6
Le Québec et le Canada 7 à 14
Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 8
Bourses 4 et 5
Opinions 10 et 11

CAHIER C

Le Monde Magazine 1 et 2
Arts et spectacles 3 à 12
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 6 à 9
Décès 9 et 10

CAHIER D SPORTS

Michel Villeneuve 1
Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730



LA CHAUSSETTE SPORT CK

7.49

Calvin Klein signe une confortable chaussette 95% coton peigné, 5% lycra, tricot coté. Coloris de base, nature et vifs. Taille unique. Rég. 9.00*

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LE TRENTE ET UN®

CHEMISE SAFARI

35.95

Ramie et coton pour notre chemise poches plaquées à soufflet et rabat, col boutonné, boutons de bois. Écru, olive, rouge, mais, bleu acier. P.m.g.tg. Rég. 45.00*

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LE TRENTE ET UN®

LE BLOUSON VÉLO

59.95

Randomées sans contrainte: nylon plume, détails conçus pour l'action. Taille coulissante, capuchon camouflage, poches et fermetures zips métalliques. Jaune, rouge, marine, olive. P.m.g.tg.

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

Une vraie de vraie



L'immense grue nécessaire à la réalisation des travaux à l'édifice Laurentienne-Desjardins, sur Grande Allée, s'est étirée au-delà de l'édifice à l'étonnement des curieux. La grue de 450 tonnes, équipée d'un mât de 100 pieds, est essentielle pour changer les deux tours d'eau et les unités d'évaporation et de condensation situées sur le toit.

Amende de 32 200\$ à la « Huronne »

VILLAGE-DES-HURONS — La célèbre vendeuse du Village-des-Hurons, Élisabeth Vincent, a été condamnée à une amende de 32 200\$ pour avoir vendu des paquets de cigarettes dont l'identification n'était pas conforme à la loi concernant l'impôt sur la tabac.

En février, elle a écopé de diverses autres amendes totalisant plus de 53 000\$, principalement pour des infractions aux lois sur l'accise et sur les douanes. Elle a encore des dossiers en suspens avec le gouvernement fédéral et doit subir deux procès le mois prochain.

La principale intéressée dans cette affaire ignore encore qu'elle aura à déboursier cette autre importante somme de 32 000\$. Le jugement a été rendu lundi par le juge André Bilodeau, de la cour du Québec.

Or, la veille, Élisabeth Vincent a pris l'avion pour un voyage dans le Sud avec ses fils. Elle ne s'est donc pas présentée à la cour comme elle devait le faire. Ce n'est pas avant la fin du mois qu'elle doit revenir à Wendake.

Ce jugement vient mettre un terme à une longue saga judiciaire avec Revenu-Québec. Certaines des infractions qui étaient reprochées à M^{me}

Vincent dataient de novembre 1987.

Les plus récentes remontaient à plus de trois ans, une époque où plusieurs consommateurs de la région allaient encore s'approvisionner chez les commerçants de la nation huronne-wendat pour leurs achats de tabac.

Les ventes de cigarettes « illégales » ont été effectuées au commerce *La Huronne*, situé au 5, Nicolas-Vincent, ainsi qu'au *Smoke Shack*, un cabanon installé au coin de la rue Max-Gros-Louis et du boulevard de la Rivière. Élisabeth Vincent faisait face à 13 chefs d'accusation.

Si elle ignore pour l'instant qu'elle devra payer une amende de 32 200\$, M^{me} Vincent se console peut-être en apprenant qu'elle bénéficie de 12 mois pour s'acquitter de sa dette.



Élisabeth Vincent

Amputée pour des implants mammaires

Elle poursuit pour 1 M\$ un chirurgien lévisien décédé

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Amputée des jambes et de presque tous ses doigts à la suite de la mise en place d'implants mammaires, une patiente réclame la somme de 1 million\$ en dommages.

La poursuite intentée par une Américaine résidant au Massachusetts vise en fait les héritiers du chirurgien, décédé depuis l'intervention chirurgicale pratiquée en mars 1994 à l'Hôtel-Dieu de Lévis. À l'époque, la dame était étudiante à l'Université du Massachusetts, à Boston.

Au cours d'une visite pour des tests préopératoires, allègue-t-elle, le médecin l'aurait informée que l'opération consistait en une simple chirurgie d'un jour, sans toutefois mentionner de risques inhérents. Lors du rendez-vous postopératoire, deux jours après l'intervention, elle lui a signalé une vive douleur au sein gauche, qui s'avérait particulièrement gonflé. La patiente a aussi signalé au chirurgien qu'elle avait la sensation de la présence de liquide derrière le même sein.

Après avoir brièvement palpé le sein douloureux, celui-ci lui aurait affirmé que ce n'était probablement que du sang et que tout était normal. Il lui a donc prescrit de simples médicaments contre la douleur et lui a affirmé qu'elle pouvait retourner chez elle, aux États-Unis.

Tout au long de la fin de semaine qui a suivi, la dame a éprouvé de violents maux de tête et des nausées. De jour en jour, son état s'est détérioré, jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait incapable de lever la tête ou de se lever de son lit.

Ses colocataires ayant constaté d'importantes marques mauves sur ses bras et ses jambes, la patiente est amenée à l'urgence du Cam-

bridge Hospital, où on diagnostique un état de pression anormalement basse et de choc septique obligeant les médecins à la mettre sur respirateur. Après consultation avec divers spécialistes, il est ensuite décidé de retirer les implants mammaires afin d'identifier la source d'infection.

Après avoir noté la présence de staphylocoque, on a diagnostiqué le syndrome du choc toxique. Celui-ci a entraîné une importante perte du flux sanguin aux extrémités des doigts et des pieds.

Aussi les médecins ont-ils dû se résigner à procéder à une amputation presque complète des doigts de la patiente. Cette dernière est ensuite transférée au Massachusetts General Hospital, de Boston, où on lui prodigue en vain des traitements pour sauver ses jambes.

Un peu plus d'un mois après la mise en place des implants mammaires, donc, les médecins bostonnais devaient procéder à une amputation bilatérale des membres inférieurs aux genoux. Jusqu'au mois de juillet, la femme est ensuite hospitalisée au New England Rehabilitation Hospital pour y recevoir des traitements thérapeutiques et pour être munie de prothèses.

Elle n'a jamais pu reprendre ses activités normalement et s'est vu contrainte d'abandonner ses études.

Toutes ces épreuves, allègue enfin la demanderesse, lui ont causé un « préjudice psychologique et physique inestimable ».

Elle affirme en outre qu'elle aurait refusé de subir l'intervention, à Lévis, si elle avait pu prendre une décision en toute connaissance de cause. Non seulement, soutient-elle, le chirurgien ne l'a pas informée des risques inhérents, mais il aurait omis d'effectuer un suivi adéquat à la suite l'opération, plus spécifiquement après que sa patiente lui ait signalé des complications, auxquelles le médecin n'aurait porté aucune attention et en aurait plutôt amoindri l'importance.

À Boston, on a dû lui couper les jambes et des doigts

MORT D'UN BÉBÉ À LAC-SAINT-CHARLES

La Couronne revient à la charge

Elle veut maintenant accuser Steve Lebel d'homicide involontaire

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Le ministère public passe à l'action et s'adresse maintenant à la cour supérieure en lui demandant de citer Steve Lebel à subir son procès, sous l'accusation moindre d'homicide involontaire de son bébé de quatre mois.

Au stade de l'enquête préliminaire, le mois dernier, le jeune père de 23 ans de Lac-Saint-Charles a été libéré de l'accusation de meurtre non prémédité de son bébé. Le juge Gilles Garneau avait en effet conclu à une « absence totale de preuve » contre le prévenu.

AU-DELÀ DE SA JURIDICTION

Dans sa requête déposée hier en cour supérieure, le procureur de la Couronne, M^{re} Pierre Lapointe, allègue qu'en arrivant à cette conclusion, le juge a excédé sa juridiction ou a refusé de

l'exercer. Selon la poursuite, la preuve à l'enquête aurait permis à un jury de conclure à la culpabilité de Lebel.

Au cours de cette enquête, le pathologiste ayant pratiqué l'autopsie sur le petit Dylan a été formel : la mort doit nécessairement être attribuée au syndrome du bébé secoué. Au surplus, la femme du prévenu, Sophie Alain, avait avoué aux policiers qu'elle avait été témoin du mauvais traitement infligé au bébé. Le juge avait toutefois écarté cette déclaration parce qu'il considérait qu'elle n'avait pas été recueillie selon les règles de l'art.

La poursuite présentera sa requête en certiorari, devant un juge de la cour supérieure, le 21 mars.



Steve Lebel

Fonds Excelsior Scotia[®]
de croissance canadienne

1 an 3 ans 5 ans 10 ans

30,5 % 16,2 % 16,1 % 10,5 %

Il ne s'agit là que de l'un de nos vingt et un Fonds hautement compétitifs. Les Fonds Excelsior Scotia sont offerts dans toutes nos succursales par Placements Scotia.

«...dans l'alignement Excelsior Scotia, les premiers choix sont nombreux pour les investisseurs prudents aussi bien qu'agressifs.»*

Pour en savoir plus sur la qualité de nos Fonds communs, appelez-nous au 1 800 387-5004 ou visitez notre site Web (www.scotiabank.ca).

* Gordon Pope's 1997 Buyer's Guide to Mutual Funds

Banque Scotia 
Savoir quoi faire[™]

* Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse. * Marque de commerce de la Compagnie Montréal Trust du Canada. Placements Scotia usager inscrit de ces marques. Des renseignements importants sur les Fonds Excelsior Scotia sont publiés dans les prospectus simplifiés se rapportant à chaque Fonds. Ces documents peuvent être obtenus dans les succursales de la Banque Scotia et il est conseillé d'en faire une lecture attentive. La valeur des parts et les rendements sont soumis aux fluctuations du marché. Les chiffres indiqués représentent les taux de rendement composés annuels comprenant le revenu réinvesti à la date du 31 janvier 1997, compte tenu des variations de la valeur des parts. Les rendements passés ne sont pas forcément indicatifs des rendements futurs. * Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

* Traduction non officielle.

QUÉBEC

Identité dévoilée

La police a dévoilé, hier, l'identité de la femme retrouvée sans vie, lundi, dans un conteneur à vêtements de l'Armée du Salut. Il s'agit de Mme Lucille Ouellet, 49 ans, de Québec. Mme Ouellet avait un logis dans le quartier Limoilou. Pour Claude Duquette, de l'Armée du Salut, ce drame illustre le degré d'indigence auquel certaines personnes sont confrontées. Mme Ouellet est morte d'hypothermie. J.-M.S.

UNIVERSITÉ LAVAL

Encan des archives de folklore

Le Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions (CÉLAT) de l'université Laval tiendra un encan des Archives de folklore, le dimanche 23 mars sur le campus universitaire. L'événement aura lieu à 14h, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack (salle 2244). La visite des pièces se fera à compter de 13h. Le stationnement est gratuit le dimanche sur le campus. Plus de 100 lots seront vendus à l'encan. On y retrouvera: des disques anciens et récents de folklore, des objets d'antiquité et d'art populaire, des peintures et des sculptures, des lithographies, sérigraphies, des pièces rattachées au costume traditionnel, des collections complètes de volumes, des livres rares.

QUÉBEC

Erreur sur la personne

Une photo publiée dans l'édition du SOLEIL, du 11 mars, et accompagnant le texte d'une nouvelle sur la cause de Benoît Proulx, présentait l'avocat Claude Gagnon. Or, il y a eu erreur sur la personne. Nous publions aujourd'hui la photo de Me Claude Gagnon, représentant la Couronne dans ce dossier. Toutes nos excuses.



Me Claude Gagnon

QUÉBEC

La relance d'ExpoCité, de l'argent mal dépensé selon Lemieux

Jean-Guy Lemieux, chef du Parti des citoyens, a accusé, hier, le maire de Québec d'y aller d'investissements à l'aveuglette dans le dossier de la revitalisation d'ExpoCité. La Ville de Québec a annoncé mardi que 30 millions\$ seraient investis cette année à l'ancien parc de l'exposition, dont 20 millions sur le futur Centre de foires. D'importants travaux de rénovation seront aussi apportés au Pavillon du Commerce et à celui de la Ville de Québec dans le but d'y installer des promoteurs. M. Lemieux doute fortement de la capacité de la Commission de prendre à sa charge 20 des 30 millions\$. Cette somme sera entièrement affectée à sa dette à long terme. «Il aurait d'abord fallu consolider les assises du Centre de foires avant d'hypothéquer la survie de la Commission de l'Expo. C'est ce genre de mentalité — acheter maintenant et payer plus tard — qui nous vaut un taux d'endettement pesant lourdement sur les épaules des contribuables», a-t-il dit. Le chef du PCQ croit qu'on aurait dû y aller par étapes et d'abord procéder à des ententes concrètes avec des promoteurs avant de donner le feu vert au projet entier. Il soutient que l'on s'appuie plutôt sur des investisseurs fantômes dont il aurait été intéressant de connaître le plan d'affaires. F.P.

LA POCATIÈRE

Criminalité en baisse à tous les chapitres

Le taux de criminalité a baissé à presque tous les chapitres, l'an dernier, à La Pocatière. En 1996, 388 dossiers ont été ouverts contre 322 l'année précédente. Les crimes contre la personne sont passés de 56 à 50, tandis que les crimes contre la propriété ont baissé de 232 à 186. Par ailleurs, les policiers rappellent que seulement huit interventions ont été effectuées sur des matières liées aux stupéfiants, soit le même nombre qu'en 1995. J.-M.S.

Une collision fait un mort à Sainte-Ange



COLLABORATION SPÉCIALE, CARL THÉRIAU

Un accident de la circulation impliquant deux véhicules a fait une victime et deux blessés, hier, vers 13h30, sur la route 132 à la hauteur de Sainte-Ange-de-Mérici, près de Mont-Joli. Armand Corbin, âgé de 71 ans, de Price, est décédé à la suite de l'impact survenu entre son automobile, un Chevrolet Cavalier, et un véhicule 4X4 Blazer. Les deux personnes blessées, qui prenaient place dans le véhicule 4X4, étaient considérées comme étant hors de danger, hier soir. M. Corbin serait décédé quelques instants après la collision. L'automobile de M.

Corbin se serait engagée sur la route nationale en coupant le chemin à l'autre véhicule qui se dirigeait vers l'est. Un fardier précédait le véhicule 4 X 4 au moment où la Chevrolet Cavalier a essayé de prendre la route. Les causes de cet accident demeurent inconnues, les conditions de visibilité étant considérées comme bonnes dans la vallée de la Matapédia, à l'intersection de la route 132, menant à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc. Des policiers qui patrouillaient non loin des lieux ont secouru les victimes. C.T.

Les autochtones abusant de solvants pourront être traités sur la réserve de Gesgapegiag

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

GESGAPEGIAG — Les jeunes autochtones du Québec et de l'Est du Canada aux prises avec un problème d'abus de solvants, comme les Innu du Labrador, pourront se faire traiter à compter de juin dans un centre de 1,2 million\$ en construction dans la communauté micmac de Gesgapegiag, l'ancienne «réserve de Maria», en Gaspésie.

Les images d'enfants de Davis Inlet respirant des vapeurs d'essence ont renversé la population de tout le pays il y a quatre ans, sans compter qu'elles ont fait le tour du monde. Ces images, et des décès survenus alors que des jeunes ont, avec une cigarette, provoqué des explosions, forcèrent en outre le gouvernement fédéral à annoncer un nouveau programme de santé pour les Amérindiens et les Inuits. En tout, sept centres ont été cons-

truits ou sont en voie d'aménagement au Canada, uniquement pour le problème d'abus de solvants, dont celui de Gesgapegiag, désigné pour la population du Québec, des quatre provinces atlantiques et même de l'Ontario.

«Le phénomène d'abus existe depuis longtemps, mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'on commence à travailler (pour le régler). On ne possède pas de chiffres sur le nombre de jeunes qui le font; ça varie d'un endroit à l'autre. Dans certaines communautés, c'est un problème grave, chez les adultes aussi», indique Fred Kistabish, qui préside le comité d'implantation du futur centre gaspésien.

Ce sera le seul centre bilingue au pays, et le personnel, composé de 12 personnes à temps complet et d'une dizaine de conseillers, prendra les moyens pour desservir les jeunes dans leur langue autochtone maternelle, si c'est nécessaire. Au Québec seulement, 12 nations regroupant 52 communautés pourront recourir au centre.

GRANDE VENTE D'OUVERTURE



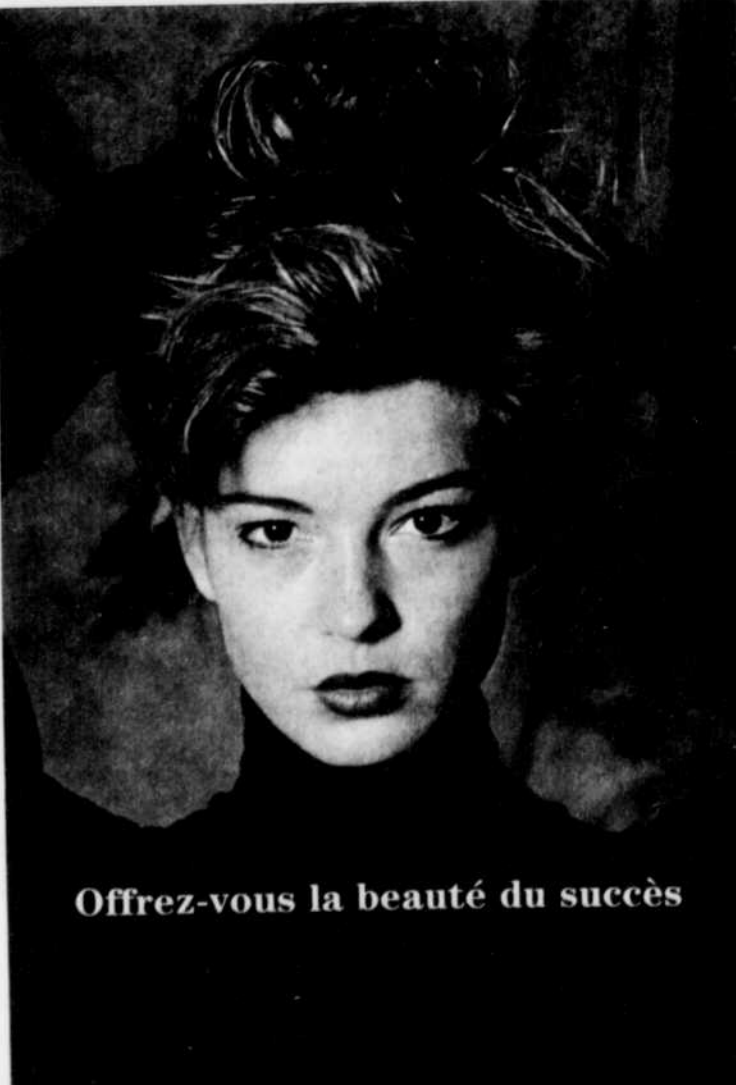
En addition à nos très bas prix,
MEUBLES CHRISTIAN GAUDET

payera pour vous la **TPS.**
Valide sur tous les produits (**SANS EXCEPTION**) jusqu'au 30 avril 1997

LE MEUBLEUR

MEUBLES CHRISTIAN GAUDET

820, boul. Charest Ouest, Québec, Québec
(418) 681-4200
Ouvert le dimanche



Offrez-vous la beauté du succès

Nous sommes la seule et unique école à Québec à vous offrir une formation entière dans le domaine de l'esthétique.

La seule école à avoir créé un concept aussi audacieux, à la fine pointe des années 2000.

Nous vous offrons un enseignement théorique supervisé et personnalisé.

Des professeurs qualifiés: plusieurs années d'expérience dans le domaine, ayant voyagé de par le monde, bien connus des meilleurs dans le domaine de l'esthétique.

Chez nous, la qualité vous est garantie.

- Esthéticienne technologue.
- Technicienne en électrolyse.
- Massothérapie (suédoise).
- Soins corporels.
- Soins beauté des pieds.
- Manucure.
- Pose d'ongles.
- Cosmétique.
- Maquillage.
- Cire.

Sessions débutant en:
Mars 97
Avril 97
Mai 97
Septembre 97

* Nos finissants ont besoin de vous. Profitez-en pour vous faire gâter.

* Nos soins:

soin du visage
soin du dos
manucure
soin des pieds
soin cellulite
cire

* Sont toujours en promotion

* Bienvenue à la clientèle

L'école de l'esthétique
M.C. Matte du Québec inc.
(418) 652-9300

VENTE
FIN DE
SAISON

Vente surplus d'inventaire
Bottes d'hiver pour dames

En nylon et sport	Polymère	Cuir	La Vallée
39 ⁹⁸ \$	49 ⁹⁸ \$	59 ⁹⁸ \$	99 ⁹⁸ \$
Contoura	Pajar en mouton	Hush Puppies	d'intérieur
69 ⁹⁸ \$	33 1/3%	69 ⁹⁸ \$ et +	69 ⁹⁸ \$

Naturalizer	White Cross	Sport	Toilette	La Vallée
39 ⁹⁸ \$	49 ⁹⁸ \$	39 ⁹⁸ \$	39 ⁹⁸ \$	99 ⁹⁸ \$
Souliers doublés	RABAIS DE 10% sur nouveaux modèles printaniers			Bourses d'automne 50%
69 ⁹⁸ \$ +	sur présentation de cette annonce, jusqu'au 15 mars			

Pour messieurs

Bottes doublées laine	Bottes en mouton	Souliers Florsheim + autres
49 ⁹⁸ \$	89 ⁹⁸ \$ et +	99 ⁹⁸ \$ valeur jusqu'à 150\$
Souliers de marche ou chic balance de lignes	Lignes régulières Florsheim - Wallabee - Rockport, etc.	Bottes western homme et femme
39 ⁹⁸ \$	réduites de 20%	79 ⁹⁸ \$

leclerc
CHAUSSURES

Place Laurier: 658-8089
Saint-Joseph Est: 525-9907
Place Fleur de lys: 649-7796

L'Hôtel-Dieu embauchera un radiothérapeute

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le ministère de la Santé est revenu sur sa position et il autorisera l'embauche d'un radiothérapeute additionnel pour le CHUQ Hôtel-Dieu de Québec afin de raccourcir les délais de ses patients en attente d'un traitement. Le ministère reconnaît l'existence d'un problème d'encombrement particulier à Québec et dans l'Est et se dit prêt à accepter l'ouverture d'un neuvième poste pour le CHUQ si le conseil

d'administration de la Régie régionale de Québec en fait la demande formelle. « Nous n'avions eu qu'une demande préliminaire et il nous fallait évaluer les besoins pour les trois prochaines années dans l'ensemble des régions », explique le directeur du service de la recherche et de la planification au ministère de la Santé, M. Daniel Poirier. Interrogé par LE SOLEIL plus tôt cette semaine, le cabinet du ministre Rochon affirmait qu'il y avait pénurie de radiothérapeutes et qu'il n'était pas question de dégarnir d'autres régions,

l'Outaouais en particulier, pour régler le problème de Québec. Au CHUQ, on réfutait ces arguments en affirmant qu'il y aurait des gradués disponibles dès l'été. On affirmait que le ministère réglerait à la fois le problème d'encombrement à Québec et de recrutement à Rimouski si on donnait un poste de plus à Québec et un à Rimouski. Or il semble que ce soit justement l'avenue privilégiée par le MSSS, selon le modèle des hôpitaux affiliés à l'université McGill dont les radio-oncologues desservent également l'hôpital de

Gatineau, lequel dispose d'un poste de radiothérapeute.

QUÉBEC ET RIMOUSKI

« Si on nous autorise à embaucher un radiothérapeute de plus et que Rimouski en embauche un, nous pourrions très bien desservir Rimouski et diminuer nos listes d'attente », dit le Dr Jean Roy, chef du service de radio-oncologie du CHUQ.

Le centre hospitalier de Rimouski a de la difficulté à recruter deux radio-oncologues malgré que l'équipement de ra-

diothérapie soit déjà sur place. Les professionnels considèrent comme un avantage qu'un centre régional soit relié à un centre hospitalier universitaire. Les délais pour obtenir des traitements plus longs à Québec qu'à Montréal ou Sherbrooke sont aussi occasionnés par l'absence répétée d'un ou d'une radio-oncologue en congé de maladie depuis l'année dernière, ce qui ne laisse que six thérapeutes. L'autre poste, déjà accepté par le MSSS, ne sera comblé qu'en septembre 1997, la personne n'étant pas disponible avant.

RÉGION DE QUÉBEC

Les 50 chercheurs en santé publique seront regroupés

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Un centre de recherche en santé publique verra le jour au printemps pour regrouper 50 chercheurs à l'intérieur d'un des pavillons du CHUQ.

« Beaucoup de ces chercheurs travaillent de façon isolée et ils souhaitent un tel regroupement », explique l'un des promoteurs du projet, le Dr Michel Vézina, directeur de la Santé publique à la Régie régionale de Québec.

Il y a quelques semaines, le professeur Louis Bernard de l'université Laval obtenait l'appui du conseil d'administration du CHUQ pour qu'un des pavillons, vraisemblablement l'Hôtel-Dieu, abrite éventuellement le centre de recherche, lequel serait créé dans le cadre du futur Institut national de la santé publique. C'est le Dr Bernard qui avait d'ailleurs été mandaté par le ministre Rochon pour jeter les bases de l'Institut.

« Il reste des ententes à finaliser avec l'université Laval et la Régie régionale ici à Québec. Le centre et l'institut

devraient pouvoir débuter en mai ou juin mais je ne crois pas qu'ils seront sous le même toit », explique le Dr Bernard pour qui il est important que les chercheurs universitaires soient en lien avec la population.

Cet institut « sans murs » regroupera environ 600 chercheurs des universités, centres hospitaliers universitaires, régions et centres de santé publique de tout le Québec.

Avant d'occuper ses fonctions actuelles, le ministre de la

Santé était lui-même un responsable en santé des populations à l'OMS. Les chercheurs du Québec ont développé une expertise de pointe dans des secteurs de comme la toxicomanie, la lutte au VIH et la santé environnementale et du travail.

Tant le projet national que celui de la région de Québec seront financés à même les budgets existants.

« Pas question d'investir dans du béton quand il y a des compressions dans la santé », dit le Dr Vézina, lequel souhaite que le centre abrite aussi le

siège social du futur Institut ou du moins que ce dernier soit situé à Québec.

« La création de notre Centre de recherche va en faire le plus gros du genre au Québec et permettre de faire un choix parmi les projets soumis pour qu'ils desservent mieux les besoins de santé de la population », explique le directeur de la Santé publique.

Les chercheurs reçoivent environ 160 subventions auprès d'une demi-douzaine d'organismes pour un budget total d'environ 7 millions \$.

Dans l'entourage du CHUQ, on s'attend à des changements importants dans la vocation de centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Québec et on croit que des espaces seront disponibles pour les chercheurs. L'Hôtel-Dieu dispose déjà d'un important centre de recherches tout neuf de l'autre côté de la

rue dans l'ancienne église Saint Patrick. « C'est par nos recherches sur l'efficacité du vaccin de la rougeole que nous avons maintenant une campagne de vaccination massive et que nous pouvons penser éradiquer la maladie d'ici l'an 2000 », dit le Dr Vézina.

Le centre devrait pouvoir débuter en mai ou juin

Les chercheurs touchent 160 subventions représentant 7 millions \$

Le feu à l'hôpital Général



LE SOLEIL STEPHANE VERREULT

Un début d'incendie s'est déclaré hier midi à l'hôpital Général, à Québec, forçant l'évacuation de 80 pensionnaires vers d'autres ailes. Le sinistre a été rapidement circonscrit par des employés de l'institution du boulevard Langelier. Les dégâts ont surtout été causés par l'eau et la fumée ainsi que par les « ouvertures » pratiquées dans un plancher par les pompiers. L'incendie s'est déclaré lors de travaux de soudure. « Des gens installaient des lavabos », a expliqué le directeur des ressources financières et matérielles, Pierre Auclair, qui estime à moins de 10 000 \$ les dommages matériels. La plupart des résidents ont pu regagner les chambres en après-midi. La moyenne d'âge des pensionnaires de l'hôpital Général, qui accueille 366 personnes, est de 85 ans. J.-M.S.

COLLECTION

printemps 97

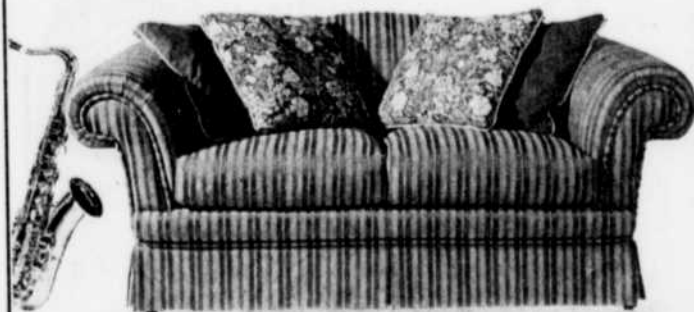
Un avant-goût irrésistible...



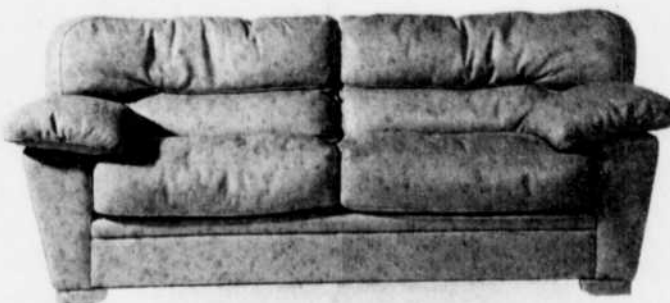
Le mariage parfait du cuir et du tissu; canapé classique, racé et irrésistiblement confortable. Collection Canards Illimités.



La douce patine du cuir est rehaussée par les lignes arrondies et soulignées de clous. Ce canapé en cuir tabac séduira le connaisseur le plus exigeant.



Superbe canapé classique, chic et très confortable, habillé d'un riche tissu rayé ton sur ton rose saumon et garni de coussins contrastants.



Canapé de style contemporain, au design rehaussé par des accoudoirs et appuie-têtes moelleux et garni d'un cuir fauve; il se mariera à toutes les ambiances.



Débordant de charme, canapé aux bras arrondis et au coussinage moelleux, habillé d'un imprimé floral écrit, ocre et rose tendre.

*** Vous ne paierez aucune TPS et TVQ sur toute la marchandise étiquetée en rouge.***

LA GALERIE DU MEUBLE
DÉCORATION INTÉRIEURE



*Mars 1998
Conditionnel
à l'approbation du crédit
Acompte 30%
Frais administratifs 45\$
Plus taxes

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O., Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette, Québec, 681-0171

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette, Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy, Lévis, 838-9982

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au samedi 9h à 17h30. Jeudi et vendredi 9h à 21h. Samedi 9h à 17h. Dimanche 12h à 17h

TRAVERSE QUÉBEC/LÉVIS

Les tarifs augmentent, pour le service, on verra...

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ LÉVIS — Non seulement les usagers de la Traverse Québec-Lévis écopent-ils d'une hausse des tarifs, mais ils devront vraisemblablement composer aussi avec une baisse du service à court terme.

C'est ce qui est ressorti des propos du porte-parole du Comité de maintien du service de la Traverse Québec-Lévis, Clément Samson, et du président du Syndicat de la Traverse (CSN), Luc Desjardins, à l'occasion d'une conférence de presse, hier.

D'emblée décriée par M. Samson, cette hausse des tarifs est confirmée dans le jugement de la Commission des transports du Québec rendu public plus tôt cette semaine. La décision qui fait frémir les Lévisiens découle de l'audience publique tenue en février.

« Malgré tout ce qu'on a pu faire devant la Commission des transports, l'usager régulier va payer la note imposée à la Société des traversiers du Québec par le ministre », a indiqué le porte-parole du Comité de maintien en manifestant sa déception.

Ces tarifs, ils passent de 75¢ à 1,10\$ et jusqu'à 1,40\$ pour les personnes âgées; le coût du laissez-passer mensuel pas-



Encore une hausse de tarifs à la Traverse Québec-Lévis.

se quant à lui de 10\$ à 20\$. Du moins la commission prévoit-elle une « consolation », M. Samson dicit, en l'occurrence un laissez-passer quadrimestriel, qui s'établit à 60\$. La commission évoque aussi l'éventuelle utilisation d'un « livret de billets » en qualifiant l'idée d'intéressante mais sans en fixer le coût.

Le président Desjardins perçoit lui aussi quelque consolation dans la décision de la commission quant à la suggestion du « livret de billets » et du laissez-passer quadrimestriel. Et notamment que « le commissaire s'est mouillé » en suggérant que le gouvernement pourrait peut-être réévaluer la pertinence de la gratuité subsistant dans les services de traversiers de Tadoussac, Île-aux-Grues et Île-aux-Coudres. Mais comme M. Samson, il estime que la Traverse Québec-Lévis est le citron privilégié, celle-ci étant acculée à accroître ses revenus de 15% quand l'augmentation générale commandée par le ministère des Transports est de 10%.

Il y a plus dans l'esprit du président du syndicat. « Nous sommes persuadés que les usagers de la Traverse Québec-Lévis vont faire face à une baisse du service. Les dispositions envisagées par la Société des traversiers nous sont encore inconnues mais ils nous ont convoqués à une réunion le 20 mars. Ils nous ont fait savoir que ce ne serait pas drôle », a conclu M. Desjardins.

CH BEAUCE-ETCHEMIN

Québec donne le feu vert aux travaux de 19M\$

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — Le Centre hospitalier Beauce-Etchemin est autorisé à entreprendre les travaux d'agrandissement et de rénovation qui se chiffrent à plus de 19 millions\$.

Au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Jean Rochon, le secrétaire régional de Chaudière-Appalaches, M. Jean-Guy Paré a annoncé, hier, à Saint-Georges de Beauce, que l'hôpital pouvait procéder aux plans et devis définitifs devant mener, à l'été, au début de l'exécution des travaux.

« L'établissement assumera sa mission sous-régionale et les responsabilités qui lui sont dévolues en regard du plan de transformation du réseau et du virage ambulatoire amorcé lors de la réforme des services de santé », a expliqué M. Paré, en présence du vice-président de la Régie régionale, M. Richard Busque, du président et du directeur général du CHBE, MM. Roger Bélanger et Michel Bernard.

L'approbation ministérielle de janvier résulte d'un processus enclenché en

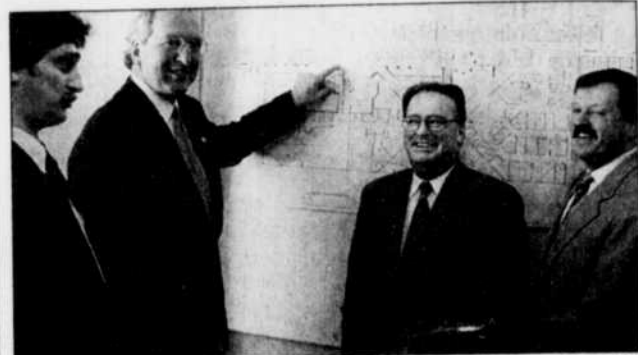
1993 par MM. Marc-Yvan Côté, Robert Dutil et Mme Julie Doyon-Proulx, alors respectivement ministre de la Santé, député de Beauce-Sud et directrice du centre.

Entièrement subventionné par le gouvernement du Québec, le coût du projet est évalué à 19 196 000\$. « Outre l'agrandissement de quelque 4173 mètres carrés, la moitié de l'argent ira aux travaux de vétusté et de sécurité », a continué Michel Bernard.

« Des espaces plus fonctionnels amélioreront l'accessibilité et les services à la clientèle, tout en générant des économies. Cela nous permettra de composer avec la hausse de l'achalandage », a-t-il continué.

Un centre mère-enfant sera aménagé, l'urgence agrandie et relocalisée, les cliniques externes rénovées, tandis que de nouveaux aménagements permettront d'introduire la santé mentale en provenance du Sanatorium Bégin et la médecine nucléaire de Beauceville.

Les appels d'offres auront lieu en mai. La construction débutera en juin et sera complétée en décembre 1999.



En Beauce-Etchemin, il n'y a plus qu'un seul hôpital et ce qui le confirme, ce sont les plans d'agrandissement et de rénovation qu'examinaient, hier, MM. Michel Bernard, Jean-Guy Paré, Richard Busque et Roger Bélanger.

TWIK MODE STYLE PRÉFÉRENCES

Le duo
câbles
80.⁰⁰

twik®

L'exclusivité twik, la maille de coton et les câbles. Cardigan ajusté manches courtes 45.00 en superposition sur pull encolure ronde 35.00. Bords en contraste. Écru ou blanc sur marine, blanc sur azur ou pomme. P.m.g.t.g.



PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VEUX-QUÉBEC

100%

Pour un
temps
limité

Speedo gratuit
à l'achat d'un Fourtrax 300 1997

CADEAU de 300\$
d'accessoires

à l'achat d'un Foreman 400 1997

Ouvert
7 jours
5 soirs



HONDA
FOURTRAX

LAURENTIDES SPORTS SERVICE
VENTE - LOCATION PIÈCES - SERVICE

1451, rue Raymond, Charlesbourg 849-2824

Décorez
vos oeufs de Pâques
en aidant les enfants
handicapés de votre région

Au nom des enfants handicapés de la grande région de Québec et au nom de la Société des Timbres de Pâques, des bénévoles solliciteront le grand public dans trois centres commerciaux de la région et dans quelques supermarchés.

Les bénévoles, pour cette occasion, viendront de trois entreprises supportant la Société des Timbres de Pâques depuis plusieurs années. Les 13, 14 et 15 mars prochains, l'équipe des Studios Unis d'auto défense sera à Place Fleur de Lys. Les 27, 28 et 29 mars, deux équipes d'étudiants en physiothérapie de l'Université Laval seront à Place Laurier et l'équipe de Bell sera aux Galeries de la Capitale.

Chez Sobey's Beauport, l'équipe de Xerox et Sobey's Lebourgneuf, l'équipe de Play it again sports.

En échange d'un don volontaire, des livrets de décalques autocollants, appelés « Cocotités », seront donnés à tous ceux qui en désireront. Par la suite, enfants et parents s'amuseront pendant des heures à décorer leurs oeufs de Pâques tout en sachant qu'ils auront du même coup posé un geste bienveillant pour l'amour des enfants handicapés.

Répondez généreusement.



LE SOLEIL

LE QUÉBEC LE CANADA

Pas de plumes au parlement

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral se confondait en excuses, mercredi, après qu'une adolescente micmac eut été refoulée à l'entrée des Communes parce qu'elle tenait une plume d'aigle traditionnelle.

Le président de la Chambre des communes, le ministre des Affaires indiennes et un responsable de la sécurité ont tous exprimé leurs regrets à l'endroit de Melissa Labrador. Mardi, un portier avait affirmé à la jeune fille de Caledonia, en Nouvelle-Écosse, qu'elle ne pouvait pas garder sa plume et accéder aux gradins réservés aux visiteurs, pour la période des questions. Ce gardien prétendait qu'elle pourrait la lancer aux députés siégeant en contrebas.

«Je transmets les excuses de cette Chambre, a déclaré le président Gilbert Parent. Il est bien évident qu'un autochtone peut garder une plume dans cette Chambre. Ce fut une erreur.»



Melissa Labrador

Les cadres se butent à une porte close

Bouchard refuse de les recevoir

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Les représentants des 25 000 cadres du gouvernement du Québec se sont encore butés, hier, à un refus catégorique du premier ministre Lucien Bouchard de les rencontrer.

Les principaux porte-parole du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic se sont pointés au bunker du premier ministre, hier matin, une trentaine de minutes avant le début de la séance hebdomadaire du conseil des ministres, dans l'espoir de serrer la pince au chef du gouvernement et de lui remettre une proposition en vue de régler le litige opposant l'État et ses cadres au sujet de la rémunération globale.

À peine ont-ils franchi une première porte de l'édifice J qu'un aimable gardien de sûreté leur a demandé de retourner là d'où il venait. C'est donc à l'extérieur du bunker que les porte-parole des cadres ont dénoncé, encore une fois, publiquement le peu d'égard démontré à leur endroit par le gouvernement Bouchard.

Transportant une banderole sur laquelle on pouvait lire NON À L'INJUSTICE, une cinquantaine de cadres ont défilé devant l'édifice J pendant une trentaine de minutes.

«Se faire dire que le premier ministre n'a pas un petit cinq minutes à nous consacrer, c'est démoralisant et démotivant», déplorait Guy Lessard, président de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement. «À ses yeux, on vaut moins que rien».

Pour Jean Perron, directeur général de l'Association des cadres des collèges du Québec, les cadres ne se laisseront pas abattre par l'indifférence des gouvernements politiques. «Les cadres vont continuer à se tenir debout et à lutter pour ce respect auquel nous tenons tant», a indiqué M. Perron en soulignant que des moyens de pression pourraient être mis de l'avant la semaine prochaine.

Alors que la menace de grève dans les secteurs public et parapublic est de plus en plus manifeste, les cadres avertissent que leur collaboration n'est pas assurée pour maintenir les services à la population.

«Il faut se demander si, comme cadres, nous continuerons à supporter le gouvernement dans les moments difficiles que le Québec vivra peut-être bientôt», affirme Guy Lessard.

Dans leur proposition au gouvernement, les cadres tiennent à la progression salariale de 4% dans les échelles mais ils sont prêts à jeter un peu de lest au sujet des majorations salariales de 1% au 1er janvier 1997 (qu'ils attendent toujours) et au 1er janvier 1998.



Ralph Klein

Klein ignore ce qui attend sa province

CALGARY (PC) — Muni d'un tout nouveau mandat, le premier ministre albertain Ralph Klein a admis hier qu'il ignorait ce qui attend sa province, maintenant libérée de son déficit, au prochain millénaire.

«Ce sera le défi de l'avenir», a-t-il lancé, 24 heures après la victoire électorale écrasante de son Parti conservateur, qui a fait élire 63 députés sur un total de 83 à l'Assemblée législative provinciale. «Je mentirais si je disais que j'ai les réponses à toutes et chacune de ces questions.»

Il a laissé entendre que les Albertains devraient se détendre et profiter de la vie dans une province prospère, tandis que le gouvernement nouvellement réélu maintiendra le cap sur les politiques de compression des dépenses.

Place aux jeunes

Les universités versent près de 23 millions\$ à 266 professeurs de plus de 65 ans

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les universités Concordia et McGill sont revenues à la charge hier en réclamant que le gouvernement adopte un décret fixant à 65 ans l'âge normal de retraite des professeurs d'universités. Les universités québécoises ont versé l'an dernier 22,7 millions\$ à 266 professeurs de plus de 65 ans. Avec la même enveloppe, 430 jeunes professeurs auraient pu débiter une carrière.

Les dirigeants des deux universités anglophones qui défilaient hier devant la commission parlementaire de l'éducation, ont repris cette demande formulée l'an dernier par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Selon le vice-principal à la planification et aux ressources de l'université McGill, François Tavenas, l'adoption du décret donnerait aux universités une marge de manoeuvre dans le contexte des compressions budgétaires. «Nous avons exploité toutes les marges de manoeuvre du système. Nous n'avons pas la capacité de faire face à d'autres coupures si nous ne pouvons augmenter les frais de scolarité et mettre à la retraite les professeurs de plus de 65 ans», a soutenu M. Tavenas.

Soixante-quinze professeurs de McGill ont plus de 65 ans. De ce nombre, 13 ont plus de 70 ans. Le 1er octobre, 13 professeurs s'ajoutent au groupe des 75. Le 1er octobre 1998, 23 autres «nouveaux» rejoindront le groupe pour un total de 111. Dans l'ensemble du réseau, seulement trois professeurs avaient plus de 70 ans en 1983-1984. Les universités en comptaient 39 en 1994-1995.

Certains alléguèrent que les professeurs d'université commencent tard dans l'enseignement, soit vers 30 ou 33 ans, et qu'il leur faut donc plusieurs années avant d'avoir un fonds de retraite intéressant. Sur ce point, Phyllis Heaphy, vice-principale à l'administration et aux finances de McGill, précise que seulement 10 professeurs n'auraient pas droit actuellement à un revenu de retraite équivalent à 70% de leur salaire.

À l'université Concordia, 31 professeurs ont plus de 65 ans. Le plus vieux a l'âge vénérable de 79 ans. À 71 ans, nos professeurs ont droit à une pleine pension et à leur salaire de 110 000\$, indique Marcel Danis, vice-recteur aux relations institutionnelles. M. Danis déplore que Concordia n'ait

pu verser d'augmentation salariale à ses professeurs depuis quatre ans. «Nous devenons moins compétitifs sur le marché». Un constat partagé par McGill qui a perdu l'an dernier des professeurs aux profits des universités canadiennes et américaines.

La CREPUQ estime que le gouvernement peut, par le biais de l'article 90,1 de la loi sur les normes du travail, adopter un règlement pour soustraire certaines catégories de salariés ou d'employeurs des dispositions relatives à l'abolition de la retraite obligatoire. C'est le cas notamment pour les pompiers.

Même si elles n'ont pas actuellement la possibilité de rompre le lien d'emploi avec leurs professeurs de plus de 65 ans, les compressions de près de 200 millions\$ imposées aux universités québécoises ces dernières années les ont néanmoins forcées à réduire leur corps professoral.

L'université de Sherbrooke et l'université Concordia ont indiqué hier à la commission qu'elles avaient réduit de 10% et de 20% le nombre de professeurs à temps plein.

Dans les faits, ceci veut dire qu'il y a plus d'étudiants par classe, surtout dans les cours d'introduction, les choix de cours seront réduits, surtout les cours plus spécialisés. Lorsqu'il y a plus d'étudiants par groupe classe, ceci signifie que ceux-ci auront moins accès au professeur et moins d'encadrement pédagogique», ont affirmé les dirigeants de Concordia.

C'est pourquoi le recteur de Concordia, Frederick H. Lowy, a cru bon lancer un cri d'alarme au gouvernement qui s'apprêterait à couper encore 100 millions\$ au réseau universitaire. «Nous aurions, à mon avis, pris un mauvais virage comme société si le gouvernement devait réduire son déficit par le biais de l'accroissement du déficit des universités du réseau».

430 jeunes professeurs pourraient amorcer une carrière avec le même montant

professeurs à temps plein « Dans les faits, ceci veut dire qu'il y a plus d'étudiants par classe, surtout dans les cours d'introduction, les choix de cours seront réduits, surtout les cours plus spécialisés. Lorsqu'il y a plus d'étudiants par groupe classe, ceci signifie que ceux-ci auront moins accès au professeur et moins d'encadrement pédagogique», ont affirmé les dirigeants de Concordia.

C'est pourquoi le recteur de Concordia, Frederick H. Lowy, a cru bon lancer un cri d'alarme au gouvernement qui s'apprêterait à couper encore 100 millions\$ au réseau universitaire. «Nous aurions, à mon avis, pris un mauvais virage comme société si le gouvernement devait réduire son déficit par le biais de l'accroissement du déficit des universités du réseau».

Jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 mars dès 17h

Envolée Record

LES SOIRÉES
8^e anniversaire



L'Aviatic vous propose

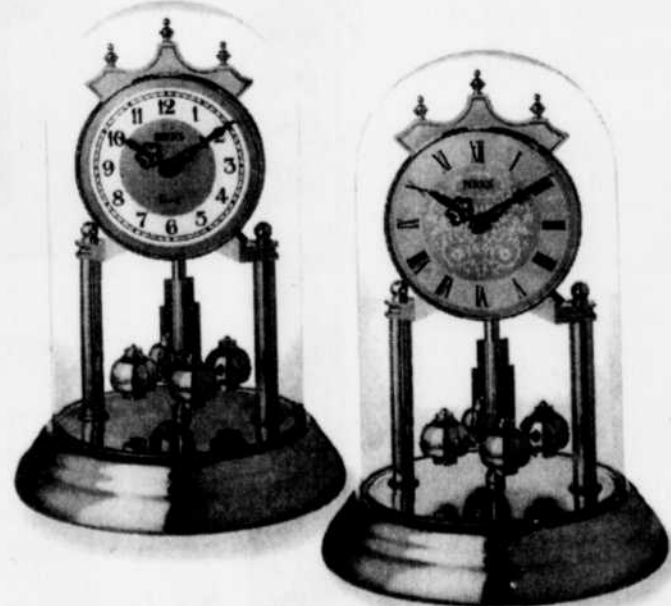
COCKTAIL OFFERT
SUSHI À 1\$
ORCHESTRE ET RYTHMES CHAUDS
(jusqu'à minuit)
MENUS ESCALES À 26\$⁹⁵ POUR 2

De plus, si vous ne pouvez vous déplacer, notre TRAITEUR livrera chez vous (sushi seulement) si vous commandez avant 17h.

Bienvenue à tous!



GARE DU PALAIS 522.35.55



L'heure de plaire

Choisissez parmi une collection ravissante de pendules d'anniversaire Birks.
65\$ chacune
Garantie Birks de trois ans



JOAILLIERS DEPUIS 1879

PLACE STE-FOY 653-4035

Inscription
Année 1997-98
Programme Humoriste et programme Scripteur
• Diplôme: Attestation d'études collégiales (AEC)
• Reconnu par le Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation (N° de permis: 749 995)
Date limite d'inscription: 11 avril 1997
Auditions: avril 1997
Durée de la formation: 1 an (3 sessions)
Âge minimum: 18 ans
Séances d'information: les 26 février, 19 mars et 2 avril 1997 à 17 h
3575, boul. St-Laurent, bureau 310
Montréal (Québec) H2X 2T7
Renseignements: (514) 849-7876

Jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 mars dès 17h
Envolée Record
LES SOIRÉES 8^e anniversaire
L'Aviatic vous propose
COCKTAIL OFFERT
SUSHI À 1\$
ORCHESTRE ET RYTHMES CHAUDS (jusqu'à minuit)
MENUS ESCALES À 26\$⁹⁵ POUR 2
De plus, si vous ne pouvez vous déplacer, notre TRAITEUR livrera chez vous (sushi seulement) si vous commandez avant 17h.
Bienvenue à tous!
GARE DU PALAIS 522.35.55

L'heure de plaire
Choisissez parmi une collection ravissante de pendules d'anniversaire Birks.
65\$ chacune
Garantie Birks de trois ans
BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879
PLACE STE-FOY 653-4035

Les femmes dénoncent la mainmise des pouvoirs financiers

MONTREAL (PC) — Plusieurs centaines de femmes ont manifesté hier, au pied de la Tour de la bourse, à Montréal.

L'endroit avait été choisi comme symbole, pour illustrer le lien qui existe entre les contraintes exercées par les pouvoirs financiers sur les gouvernements et les choix budgétaires de ceux-ci.

La manifestation avait été organisée par la Fédération des femmes du Québec et la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté, deux organismes engagés dans la célèbre Marche des femmes contre la pauvreté. Des groupes de femmes venaient de Québec, de la région de l'Amiante, de la Montérégie et, surtout, de Montréal.

Les manifestantes, et les quelques manifestants qui se sont joints à elles, formaient une longue chaîne humaine. Chacun portait un morceau de tissu sur lequel était rédigé un message.

Tous ces morceaux de tissus étaient reliés entre eux par une longue corde, à l'image d'une corde à linge. Ce sont des femmes qui avaient écrit ces messages, parfois depuis le 8 mars, date de la Journée internationale des femmes, expliquait-on.

Devant la foule de manifestantes qui ont greloté dehors pendant une heure, la présidente de la Fédération des femmes François David s'est adressée aux politiciens et aux décideurs.

Aux politiciens, elle a demandé un «délai plus raisonnable» pour réduire le déficit, afin de ne pas trop affecter les démunis. Elle a aussi redit sa foi dans la clause d'appauvrissement zéro, cet engagement que devrait prendre tout gouvernement de ne pas adopter une mesure ou une loi qui aurait pour effet d'appauvrir les 20% les plus pauvres de la société.

Au nom des femmes et des démunis, Mme David a aussi revendiqué le maintien d'emplois durables et de qualité, où les femmes auraient leur juste part.

Elle a aussi demandé une hausse du salaire minimum, à un niveau assez élevé pour permettre à ces travailleurs de sortir de la pauvreté.

Mme David s'est aussi publiquement «inquiétée» des «fréquentations» du premier ministre Lucien Bouchard avec son homologue ontarien Mike Harris. Elle a souhaité que ce dernier, reconnu pour ses mesures économiques et sociales sévères, ne devienne pas un modèle pour le Québec.

La manifestation a duré une heure, sur l'heure de pointe de la fin d'après-midi, dans le quartier des affaires, et ce sous la surveillance de plusieurs voitures de police. Le rassemblement s'est déroulé dans la bonne humeur.

EN BREF

NOMINATION DE FEMMES Chrétien suscite la controverse

La décision du premier ministre Jean Chrétien d'user de son pouvoir discrétionnaire pour nommer quatre candidates libérales dans autant de circonscriptions suscite la controverse dans les rangs mêmes des libéraux. Certains candidats, déçus, ont même menacé de se présenter comme indépendants. Ainsi, pour le ministre de l'Environnement Sergio Marchi, Elinor Caplan, une habituée de la politique, aurait mieux fait de passer par le processus normal de l'assemblée d'investiture plutôt que d'accepter d'être nommée candidate libérale fédérale par le premier ministre. Disant parler «en tant qu'ami d'Elinor», le ministre a soutenu que Mme Caplan aurait pu se défendre et fait observer qu'elle n'avait aucun problème à recueillir des fonds. (PC)

Dur dur de syndiquer un McDo

Pour ce qui est de se battre contre les syndicats, la moyenne au bâton de la chaîne de restaurants McDonald's est presque parfaite. Le syndicat des Teamsters-Québec considère donc comme le premier match d'une longue saison sa tentative de syndiquer le McDonald's du boulevard Gaétan-Boucher, à Saint-Hubert. De mémoire syndicale, on croit qu'un seul des 12 700 McDo de l'Amérique du Nord a été syndiqué. À St-Hubert, «le manque de respect est un problème, dit Henri van Meerbeeck, l'agent de recrutement du syndicat. Mais nous pensons que cette fois sera la bonne.» (PC)

PROCÈS EN COUR MARTIALE

Boivin n'est pas brimé dans ses droits

Le président rejette la demande d'arrêt des procédures réclamée par l'avocat du capitaine des Forces armées

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ VALCARTIER — Non, a décidé le président de la cour martiale, les droits de Richard Boivin ne sont aucunement brimés parce que des cassettes d'entrevues ont été détruites par les enquêteurs des Forces armées. La cause du capitaine accusé de fraude s'est donc poursuivie, hier.

Quinze accusations pèsent contre le capitaine, dont celles d'avoir signé des factures gonflées, d'avoir accepté un voyage payé par l'entrepreneur Pierre Gamache, et de s'être fait payer un ordinateur personnel.

L'avocat civil de Boivin, Me Paul Mercier, réclamait l'arrêt des procédures contre son client, à cause de la destruction de cassettes des premières entrevues des témoins Pierre Gamache et Jacques Lahaye. Les témoins auraient par la suite changé leur version des faits, d'où l'importance pour Me Mercier d'avoir en main la bande originale, les résumés ne lui suffisant pas.

«Rien ne permet de conclure qu'il y a eu destruction délibérée de preuve pour empêcher un procès juste et

équitable. Les documents détruits ne violent pas les droits garantis de l'accusé», a tranché le juge.

Déçu, Me Mercier a déclaré avoir l'intention d'en appeler de cette décision, une fois terminée la cour martiale.

LE TÉMOIN LAHAYE

Inspecteur des contrats, le témoin Jacques Lahaye a travaillé deux ans sous les ordres du capitaine Boivin. Son travail consistait à surveiller les travaux effectués sur la base par les entrepreneurs privés, dont Pierre Gamache.

Un jour, a-t-il raconté à la cour, hier, le capitaine Boivin lui a remis le dossier de la réfection d'un mur de cuisine. Jacques Lahaye s'est rapidement

rendu compte que quelque chose clochait dans le dossier, parce que recouvrir d'acier inoxydable le dernier tiers du mur de la cuisine, coûtait le même prix (environ 6000 \$) que recouvrir les premiers deux tiers. Mais il a signé quand même la facture présentée par Pierre Gamache. «Les factures payaient toutes sortes de choses autres que les travaux



Richard Boivin

effectués», dit-il.

Le mois dernier, l'entrepreneur Pierre Gamache a avoué avoir été obligé de payer un voyage en France, de même qu'un ordinateur, au capitaine Boivin. Ces dépenses lui ont été remboursées en gonflant les factures

des travaux effectués par lui sur la base, a avoué Pierre Gamache.

Hier, Jacques Lahaye a précisé que «c'était Gamache et le capitaine Boivin qui décidaient ensemble du coût des travaux. J'ai jamais pu décider du prix moi-même.»

Normalement, c'est l'inspecteur Jacques Lahaye qui aurait dû fixer le coût des travaux à effectuer.

Le témoin Lahaye a raconté en outre que «lorsque que le capitaine Boivin a commencé son travail d'officier des contrats à la section génie-construction, il avait des suspensions un peu partout. Il nous a dit qu'il devait se passer des choses malveillantes dans le bureau. Il nous faisait venir dans son bureau pour nous demander des informations sur les entrepreneurs, les officiers précédents. Il avait l'air de se fendre en quatre pour trouver des poux».

Le capitaine Richard Boivin a lui-même instigué l'enquête à la section génie-construction, pour ensuite être accusé de fraude.

La Couronne devrait terminer sa preuve aujourd'hui.

ATTENTION

LES PRIX TOMBENT.



neon 1997



12 797\$*

Ensemble 21A – 2 portes ou 4 portes

► Moteur de 2 L à 16 soupapes, 132 ch

► Transmission manuelle à 5 rapports

► Deux sacs gonflables

► Poutres de protection dans les portes

► Console centrale avec accoudoir, double porte-gobelets

► Vitres teintées

► Excellente économie d'essence (5,4 L/100 km)

► Roues de 14 po.

► Miroirs extérieurs à commande intérieure manuelle

750 \$ AUX DIPLOMÉS

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1997.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE



Programme d'aide pour handicapés physiques

Tous les détails chez le concessionnaire.

*Remise du fabricant incluse. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Transport (680 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée: sur les véhicules 1997 uniquement. Chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire pour tous les détails. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et avoir à commander.

ATTENTION

FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Entente imminente, selon Ottawa,
loin d'être conclue, soutient Québec

■ OTTAWA (PC) — Contredisant son homologue du Québec Jacques Brassard, le ministre des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, a indiqué hier que les négociations allaient bon train dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre.

«On se dirige vers une entente de principe, je suis optimiste qu'on se dirige vers une entente de principe», a-t-il affirmé hier matin à l'entrée de la réunion du conseil des ministres.

Les négociations reprennent ce matin, à Montréal, en présence des chefs de cabinet des premiers ministres Jean Chrétien et Lucien Bouchard, MM. Jean Pelletier et Hubert Thibault.

Hier, à la suite de la parution d'un article annonçant une entente imminente, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, a affirmé que l'affaire était loin d'être «ficelée». Il a souligné que les négociations achoppaient entre autres sur la question de la langue de service et la taille des transferts fédéraux à Québec.

«M. Brassard, ça fait quelques fois

qu'il sort (sic) sur ce dossier-là. Moi, je veux un accord. Je négocie de bonne foi depuis plusieurs mois et tout porte à croire que nous sommes orientés dans le bon sens. Je demeure confiant.»

M. Pettigrew a reconnu cependant que tout n'était pas réglé. Il a refusé de dire si Ottawa accepterait que la langue de service soit régie par la loi 101, comme l'exige Québec. «Je vais m'assurer que la qualité des services au Québec ne va pas se détériorer. Au contraire, nous voulons améliorer la situation», a dit M. Pettigrew.

Dans le cas des deux autres ententes sur la formation de la main-d'oeuvre signées avec l'Alberta et le Nouveau-



Jacques Brassard



Pierre Pettigrew

Brunswick, Ottawa a négocié des exigences de bilinguisme. Dans le cas de l'Alberta, les services de formation autrefois dispensés par le fédéral seront offerts dans les deux langues «là où le nombre le justifie». Au Nouveau-Brunswick, c'est la loi provinciale sur les langues officielles qui s'applique.

**Québec exige
que la langue de service
soit régie par la loi 101**

La Presse évoquait une entente Ottawa-Québec de 2,7 milliards \$ sur cinq ans, des informations que M. Petti-

grew a indirectement confirmées. «J'ai trouvé ce matin que le journaliste était très bien informé», s'est-il borné à dire.

Selon une source fédérale près du dossier, Ottawa a mis une offre de cinq ans sur la table à la demande du Québec. Un mécanisme d'évaluation de l'entente est prévu au bout de trois ans. Les deux autres provinces ont accepté une entente de trois ans.

FONCTIONNAIRES RAPATRIÉS

Selon un haut fonctionnaire, la langue de service demeure un sujet épineux, de même que la durée de l'entente et l'offre de financement, a signalé la source fédérale. «On peut conclure n'importe quand mais il reste qu'il y a plus qu'une question encore en discussion.»

Ottawa et Québec doivent aussi négocier le rapatriement à Québec de quelque 1100 fonctionnaires fédéraux et leur garantir des conditions d'emploi «raisonnables». «Raisonné ne veut pas dire identique», a conclu la source.

Gauthier
laisse planer
le doute

Le chef sortant du BQ
remet en question son
avenir politique

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — Le chef démissionnaire Michel Gauthier a présidé hier sa dernière réunion du caucus du Bloc québécois en laissant entier le doute au sujet de son avenir au sein de cette formation politique.

Député de Roberval depuis 1993, M. Gauthier a indiqué qu'il s'accordait une semaine de réflexion dès lors où son successeur sera connu avant d'annoncer ses intentions à savoir s'il sollicitera ou non un deuxième mandat de ses électeurs.

Au cours d'un point de presse, il a nié que les frictions entre lui et le favori dans la course à la direction, Gilles Duceppe, le poussent à remettre en question son avenir. «À l'heure actuelle, je n'ai pas de raison de penser que cela puisse dépendre de la personne qui sera élue. Je mène une réflexion qui est personnelle, qui met en cause ma carrière, tout mon avenir», a-t-il déclaré.

Le nouveau chef du Bloc québécois sera élu samedi à la suite d'un vote postal des quelque 113 000 militants. Six candidats s'affrontent: outre Gilles Duceppe, Francine Lalonde, Yves Duhaime, Rodrigue Biron, Pierrette Venne et Daniel Turp sont sur les rangs. Au moins deux de ces candidats, Yves Duhaime et Rodrigue Biron, ont indiqué qu'ils accorderaient un rôle important à Michel Gauthier advenant qu'ils remportent la victoire. De son côté, Gilles Duceppe a refusé de faire quelque promesse de ce genre, affirmant qu'il n'avait pas encore été choisi afin de diriger le Bloc québécois. «On ne fait jamais de promesse de ce genre quand on est en campagne au leadership. Je ne suis pas encore élu. Quand je serai élu, je verrai», a-t-il déclaré.

À ce propos, Michel Gauthier s'est dit peu surpris de l'attitude du favori dans la course visant à lui trouver un successeur. Il a affirmé que les candidats n'ont pas à lui préciser maintenant le rôle qu'il lui ferait jouer s'ils remportent la victoire. «Tous les chefs potentiels peuvent déjà faire des plans s'ils le désirent. Mais dans leurs plans, ils peuvent inclure ou ne pas inclure des personnes. Ce sont leurs privilèges», a-t-il commenté.

Cela dit, Michel Gauthier a eu droit hier à un hommage chaleureux de la part de la majorité des députés de la Chambre des communes.

Le premier ministre Jean Chrétien a dit de son adversaire bloquiste qu'il avait été un bon chef de l'opposition et que son départ comme chef constituerait une perte pour le Bloc québécois.

Il a aussi félicité Michel Gauthier de n'avoir jamais eu recours à des attaques personnelles lors des débats qui sont souvent houleux aux Communes. «Malgré la combativité qu'il peut avoir, je peux vous dire que je ne me suis jamais senti attaqué personnellement. (...) Je tiens à le remercier pour son travail et je lui souhaite la meilleure chance possible.»

M. Gauthier s'est dit touché de recevoir un tel hommage compte tenu des désaccords profonds qui existent entre lui et les libéraux de Jean Chrétien.

EN BREF

RIVIÈRE-DU-LOUP
Plourde replonge
au sein du PC

Ce qui n'était qu'un secret de Polichinelle a finalement été officialisé hier. L'ancien député conservateur de Kamouraska/Rivière-du-Loup, André Plourde, a annoncé, hier, son intention d'effectuer un retour en politique active pour le Parti conservateur. Il se dit convaincu de l'emporter aux prochaines élections, et entend privilégier, entre autres, le développement de l'agroalimentaire, stimuler l'exportation et créer des liens avec de nouveaux partenaires. M.L.

BLOC QUÉBÉCOIS
Gagnon aura de
la concurrence

Un autre député bloquiste aura de l'opposition lors de son assemblée de mise en candidature, soit Christiane Gagnon qui représente Québec à la Chambre des communes. Jean-François Siros, qui avait été le principal adversaire de Mme Gagnon quand elle avait été choisie candidate, a décidé de lui faire la lutte à nouveau le 2 avril. M. Siros soutient qu'il serait mieux placé qu'elle pour vendre la souveraineté du Québec. D.C.

ATTENTION

ET TOMBENT...

CHRYSLER
INTREPID
1997

22 697\$**

359\$* par mois

Comptant initial de 2150 \$ ou échange équivalent

399\$* par mois

Comptant initial de 1075 \$ ou échange équivalent

439\$* par mois

Aucun comptant initial

TRANSPORT INCLUS

Clé... D'OR

Ensemble 22C

- ▶ Moteur V6 de 3,3 L
- ▶ Transmission automatique à 4 rapports
- ▶ Climatiseur

- ▶ Deux sacs gonflables
- ▶ Poutres de protection dans les portes
- ▶ Radiocassette AM/FM stéréo

- ▶ Phares antibrouillards intégrés
- ▶ Verrouillage et lave-glace électriques
- ▶ Concept de l'habitacle avancé

PLYMOUTH

Breeze
1997

DODGE
STRATUS
1997

18 927\$**

277\$* par mois

Comptant initial de 2128 \$ ou échange équivalent

319\$* par mois

Comptant initial de 1000 \$ ou échange équivalent

356\$* par mois

Aucun comptant initial

TRANSPORT INCLUS

Clé... D'OR

Ensemble 24A

- ▶ Moteur de 2,4 L, 150 ch
- ▶ Transmission automatique à 4 rapports
- ▶ Climatiseur

- ▶ Deux sacs gonflables
- ▶ Poutres de protection dans les portes

- ▶ Radio AM/FM stéréo
- ▶ Sièges en tissu de qualité supérieure et nouvelle console



DES VOITURES ET
DES CAMIONS EXCEPTIONNELS

*Remise du fabricant incluse. Prix et tarif mensuel établis d'après la description des véhicules 1997 ci-haut. Terme de 30 mois. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km au taux de 9¢ le km. Financement sujet à l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltee. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Financement mensuel arrondi au multiple de 25 \$ le plus près seront exigés lors de la livraison. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Le premier versement mensuel ainsi que le dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel arrondi au multiple de 25 \$ le plus près seront exigés lors de la livraison. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et peut avoir à commander. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés.

**Remise du fabricant incluse. Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée sur les véhicules 1997 uniquement. Chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire pour tous les détails. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Prix établi d'après la description du véhicule 1997 ci-haut. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et peut avoir à commander.

ATTENTION

Librairie Barneau

Venez visiter la toute nouvelle librairie de
Place Laurier

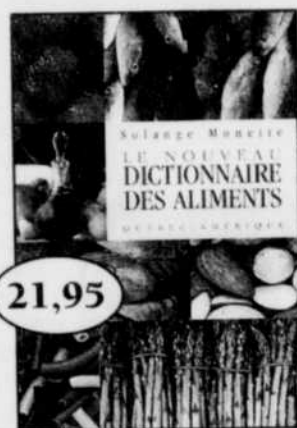
Agrandie et rénovée
maintenant
plus de 4,000 pc
ainsi que notre
nouvelle papeterie



Quarante-quatre minutes, quarante-quatre secondes
éd. Leméac/Actes Sud
Prix cour. 29,95



La voix des anges
éd. Robert Laffont
Prix cour. 34,95



Le nouveau dictionnaire des aliments
éd. Québec/Amérique
Prix cour. 29,95



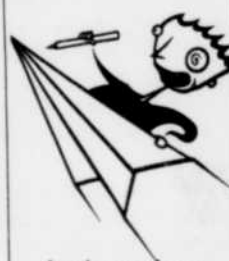
L'intelligence émotionnelle
éd. Robert Laffont
Prix cour. 26,95

Les prix promotionnels sont valables
jusqu'au 31 mars 1997.
Ces promotions ne s'appliquent
qu'aux librairies de Place Laurier

De plus, vous
trouverez de
nombreux rabais
en librairie

Animations Venez rencontrer

15 mars 97
10h30 à 13h



Animation,
bricolage,
maquillage
et
Lecture de
contes

Yvon
Brochu
Hélène
Vachon
Lucie
Bergeron
Jacinte
Gaulin
éd. Heritage

15 mars 97
14h à 16h



ALAIN BEAULIEU
pour
Fou-Bar
éd. Québec/Amérique
Prix cour. 19,95

15 mars 97
14h à 16h



MICHELINIE LACHANCE
pour
Le Roman de Julie Papineau
éd. Québec/Amérique
Prix cour. 24,95

15 mars 97
14h à 16h



STANLEY PÉAN
pour
L'appel des loups
éd. La courte échelle
Prix cour. 7,95

15 mars 97
14h à 16h



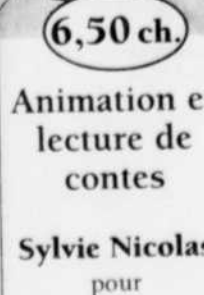
PAULE DESGAGNÉS
pour
La rigolothérapie
éd. Québec
Prix cour. 19,95

20 mars 97
19h à 21h



RICHARD THIBODEAU
pour
Votre vie, reflet de vos croyances
éd. Québec
Prix cour. 19,95

22 mars 97
10h30 à 13h



Sylvie Nicolas
pour
Dans le ventre du temps, On a perdu la tête, Billi mouton, Le beurre de Doudou
éd. Heritage
Prix cour. 7,99 ch.

26 avril 97
14h à 16h



DENIS CÔTÉ
pour
Les prédateurs de l'ombre
éd. La courte échelle
Prix cour. 7,95

Les prix promotionnels sont valables la journée de l'animation. Ces promotions ne s'appliquent qu'aux librairies de Place Laurier

Librairie — 1^{er} étage Tél. (418) 639-1021 Fax (418) 639-2420
Papeterie — 1^{er} étage Tél. (418) 633-6063 Fax (418) 633-3171

Armstrong s'est objecté au camouflage du meurtre du jeune Somalien

OTTAWA (PC) — Le major Barry Armstrong, ce médecin militaire dont les soupçons sur la conduite de militaires canadiens en Somalie ont été à la source de la commission Létourneau, avait appris, moins de six heures après l'incident du 4 mars 1993 au cours duquel un civil somalien venait de trouver la mort, qu'une opération de limitation des dégâts était en cours.

Le major Armstrong, qui, cette nuit-là, avait déjà qualifié l'affaire de meurtre en présence d'un supérieur, devait être réveillé le lendemain matin par le capitaine Jeff Kyle, ce dernier l'informant des mesures de « limitation des dégâts ».

« Je lui ai dit que limiter les dégâts n'était pas la chose à faire », a déclaré le médecin militaire, hier à Ottawa, lors de son témoignage devant la commission d'enquête sur la Somalie.

Le témoin a ajouté qu'il s'était par la suite adressé à un officier en poste au quartier général de Mogadiscio, le major Robert Parsons, lui disant alors que les médias étaient au courant de l'incident et qu'Ottawa souhaitait davantage d'informations à ce sujet.

« J'ai dit qu'il ne s'agissait pas d'une question d'affaires publiques, mais bien d'une question d'ordre criminel, a déclaré le major Armstrong, dont le témoignage était fort attendu. Je lui ai dit

que c'était un meurtre. Je sais qu'il a saisi le message. »

Le médecin a indiqué qu'au moment d'examiner le corps du Somalien abattu, il avait remarqué, dépassant d'une blessure à l'estomac, une section d'un organe interne vierge de sable ou de toute saleté, lui laissant alors croire à un meurtre.

En dépit du sable et de la poussière omniprésente, a-t-il ajouté, les graves blessures subies par l'homme à l'estomac, mais aussi au cou et à la tête, étaient propres.

« Mon hypothèse (...) est que l'homme a été abattu dans le dos, a survécu pendant quelques minutes et a été abattu de nouveau, d'un coup fatal tiré d'un drôle d'angle, et qu'il ne s'est jamais retrouvé sur le ventre », a déclaré M. Armstrong.

Ce dernier a dit avoir commencé à soupçonner quelque chose lors de l'examen du corps. « Je commençais à me sentir très mal à l'aise face à ces blessures, a-t-il dit. J'étais troublé par elles (...) Elles ne me semblaient pas logiques. »

Moins de deux heures plus tard, il avait fait part de ses inquiétudes à son supérieur, le major Lee Jewer. « Je lui ai dit que je craignais qu'il s'agisse d'un meurtre. Je lui ai dit qu'il s'agissait d'un meurtre. »

Le médecin a cru

au meurtre dès l'examen des blessures

SECTEUR PUBLIC

LA SOLIDARITÉ, C'EST BIEN BEAU...

MAIS LA SANTÉ DANS TOUT CELA ?

LE GOUVERNEMENT PRÉTEND :

Offrir des conditions «très généreuses» pour favoriser le départ de 17 000 salariés dont plus de 8 000 dans le réseau de la santé.

ET POURTANT...

Ces conditions sont financées à même la caisse de retraite de l'État. 800 millions de dollars payés entièrement par les salariés y sont directement puisés à cette fin.

LE GOUVERNEMENT PRÉTEND :

Que les salariés du secteur public doivent, comme les autres, faire leur part pour l'atteinte des ses objectifs financiers.

ET POURTANT...

Depuis plus de 7 ans, les salariés du réseau de la santé ont contribué à même leurs conditions de travail à l'assainissement des finances publiques.

LE GOUVERNEMENT PRÉTEND :

Que son offre a le mérite de n'avoir aucun impact sur les soins de santé et les services sociaux offerts aux citoyens.

ET POURTANT...

Le «virage ambulatoire» imposé par le gouvernement a entraîné l'abolition de plus de 3 000 postes.

Il vise maintenant à abolir

8 000 postes supplémentaires, soit presque la moitié de l'ensemble des départs recherchés.

AVEC 11 000 SALARIÉS EN MOINS,
COMMENT PEUT-ON ESPÉRER
LE MAINTIEN DES
SERVICES DE SANTÉ ?

OUI
À UN EFFORT DE SOLIDARITÉ,
NON
À LA DESTRUCTION DU SYSTÈME DE SANTÉ.

APMQ
ASSOCIATION
PROFESSIONNELLE
DES TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX DU QUÉBEC



CPQ
CENTRE
DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELLES
DE LA SANTÉ

UQIA
UNION QUÉBÉCOISE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS AUXILIAIRES



Lucien Landry et Bruno Roy, du Comité des orphelins de Duplessis. En arrière-plan, Me Daniel Jacoby, Protecteur du citoyen.

INDEMNISATION DES ORPHELINS DE DUPLESSIS

Les victimes devront patienter

■ QUÉBEC (PC) — Le premier ministre du Québec Lucien Bouchard verra ce qui peut être fait « dans le domaine du raisonnable » pour indemniser les Orphelins de Duplessis mais affirme ne pouvoir « rien promettre ».

« Nous ne pouvons pas refaire l'histoire », a déclaré le premier ministre hier à l'Assemblée nationale, en réponse à une question de Madeleine Bélanger, députée de Mégantic-Compton.

L'indemnisation des Orphelins de Duplessis va soulever une multitude de problèmes et requerra de la bonne foi de la part de tous les intervenants, ont constaté une quinzaine de députés de l'Assemblée nationale, en matinée.

En présence des représentants du Comité des orphelins de Duplessis et du Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, les députés membres de la commission parlementaire des Institutions ont pu mesurer le chemin à parcourir avant qu'un premier chèque d'indemnisation ne parvienne à un Orphelin.

Les Orphelins de Duplessis sont les jeunes Québécois abandonnés entre 1930 et 1965 et placés dans des orphelinats ou institutions psychiatriques où ils ont souvent été maltraités.

Le Protecteur du citoyen a recommandé en janvier qu'ils soient indemnisés, mais la liste des problèmes que soulève cette solution a été dressée hier. Qui aurait droit à une indemnisation? ont demandé les députés. Les estimations du nombre d'Orphelins varie de 2100 à 6000.

Selon Me Daniel Jacoby, il faudra « un régime de preuve très souple » pour permettre d'identifier les personnes ayant droit à une indemnisation. Le Protecteur du citoyen estime qu'il faudra puiser dans les archives des communautés religieuses et dans toute documentation écrite pour dresser la liste des ayant droit. En ultime recours, on pourra exiger une déclaration assermentée de ceux qui réclament une indemnisation.

Autre question soulevée: qui devra assumer le montant des indemnités? Le gouvernement québécois, qui

avait la responsabilité de veiller sur le bien-être des jeunes, devra assumer sa part. Mais on pourrait associer aussi les communautés religieuses, qui dirigeaient les établissements où ont résidé les Orphelins, le corps médical qui a prononcé des diagnostics erronés et même le gouvernement fédéral, qui a subventionné certaines institutions comme l'Orphelinat de Mont-Providence, à Montréal.

Les communautés religieuses plaident qu'elles ont agi par charité chrétienne, qu'on ne peut juger le passé avec les valeurs d'aujourd'hui, et que les abus invoqués alimentent la vague de dévalorisation de la religion catholique.

Quant à la Corporation des médecins, elle va possiblement plaider qu'elle a agi au meilleur des connaissances médicales du temps, et que la corporation professionnelle n'a pas à payer pour les erreurs passées.

Selon le Protecteur du citoyen, les communautés religieuses et les médecins ont une « responsabilité morale, mais pas légale » dans cette affaire.

Il faudra aussi établir les montants des indemnités. M. Jacoby propose une somme non imposable de 1000 \$ par personne par année d'internement, plus une indemnité variant de 10 000 \$ à 20 000 \$ en cas de sévices corporels ou d'agression sexuelle.

Le président du Comité des orphelins, Bruno Roy, a rappelé qu'en Alberta, une femme avait obtenu devant les tribunaux une indemnité de 300 000 \$ pour avoir faussement été déclarée malade mentale.

Mais le député de Fabre, Joseph Faical, a calculé que 300 000 \$ par personne pour 2500 Orphelins se traduirait par une indemnité totale de 750 millions \$, une somme que l'état des finances publiques ne permettrait pas de verser.

Qui y aura droit, et surtout qui paiera?

ENQUÊTE SUR LA SQ

Les audiences de nouveau paralysées

L'APPQ multiplie les démarches légales pour obtenir la récusation de la commissaire Viau

■ MONTRÉAL (PC) — Le départ des audiences publiques de la Commission Poitras, qui enquête sur la Surêté du Québec, ne se fera pas le 2 avril, comme prévu, en raison des efforts déployés par l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) d'obtenir la récusation de la commissaire Louise Viau, jugée partielle par l'APPQ.

« On sera retardé un peu. Il est probable que cela ne commence pas le 2 avril en raison des énergies devant être investies aux différentes procédures », a indiqué hier, la porte-parole de la commission Poitras, Anne Le Bel.

Déboutée par la cour supérieure qui estimait que l'impartialité de la commissaire Viau ne pouvait être mise en cause, l'APPQ a annoncé hier son intention d'en appeler de cette décision. Le leader syndical des 3680 policiers de la SQ, Tony Cannarino, a réitéré l'importance qu'il accorde à cette question au point de ne pas exclure un recours en Cour suprême, si nécessaire.

Aux trois commissaires de la commission Poitras, l'avocat de l'APPQ, Gino Castiglio, a confié qu'il avait demandé à ce que sa requête soit entendue par la cour d'appel « par préférence ». Il sera fixé là-dessus le 19 mars. Selon les informations fournies par Me Castiglio, si cette demande était agréée, l'audition pourrait avoir lieu au cours de la deuxième partie du mois d'avril.

Le son de cloche est cependant bien différent du côté de la cour d'appel, où la coordonnatrice Lysanne P. Legault estime que dans le meilleur des cas la mise au rôle préférentiel ne pourrait se faire avant le mois de juin, sinon en septembre ou octobre.

Du côté de la commission, on estime pour l'heure que si l'APPQ ne demande pas à la cour d'appel d'ordonner la suspension de ses travaux jusqu'à ce qu'une décision ait été prise quant à la commissaire Viau, elle pourra amorcer ses travaux dans l'intervalle.

De ce côté-là également rien n'est acquis. Au nom de l'APPQ, Me Castiglio a dit ne « pas encore » avoir l'intention

de demander un sursis quant aux audiences publiques de la commission. « Nous allons attendre de voir la date retenue par la cour d'appel. Une demande de sursis sera faite si la date est trop éloignée ou si l'audition préférentielle n'est pas accordée », a-t-il dit.

À l'issue de la séance d'hier, le chef syndical Cannarino a assuré que son groupe ne cherche pas à mettre des bâtons dans les roues de la commission. « Si on ne demandait pas une audition par préférence, imaginez le temps que ça prendrait pour être entendu en appel. Vous auriez raison à ce moment-là de douter de notre sincérité », a-t-il fait valoir. « On devrait avoir une audition à la mi-avril. Je ne pense pas qu'un délai de deux semaines va retarder indûment les travaux de la commission », a-t-il poursuivi.

La commission Poitras a siégé, hier, pendant trois heures pour recevoir les demandes de la vingtaine de personnes, en majorité des policiers, désireuses de participer activement aux travaux de la commission en interrogeant les témoins, notamment.

Parmi ces demandes, se trouve celle de Louise Pagé, sous-ministre associée à la direction générale des services correctionnels, et qui, en octobre 1996, devait se présenter devant le juge Jean-Pierre Bonin, chargé d'enquêter sur certaines activités de la Surêté du Québec à titre de directrice générale associée à l'administration, à la SQ. Au moment de consulter ses notes personnelles, elle a constaté que des pages avaient été arrachées et subtilisées, dont celles portant sur l'arrêt des procédures dans le procès Matticks parce que des éléments de preuve avaient été ajoutés par les policiers enquêteurs.

Mme Pagé a alors informé de ce vol le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault, et fait parvenir une copie de cette lettre au premier ministre Lucien Bouchard. Elle y indique qu'elle n'en a pas parlé au directeur Serge Barbeau et à un autre membre de l'état-major de la SQ, Georges Boilard.

Mme Pagé y précisait que ses notes se trouvaient dans son bureau où ne pouvaient pénétrer que les membres de l'état-major et le personnel d'entretien.



Tony Cannarino

Venez voir...

SIGNATURE MAURICE TANGUAY



Des magasins uniques, un choix de meubles, d'accessoires décoratifs et d'électroménagers de qualité supérieure, présentés dans un décor distinctif.

Aucuns frais, payable seulement le 12 janvier 1998* sur toute la marchandise

QUÉBEC
7200, Armand-Viau
Québec (Québec)
G2C 2A7
(418) 845.5050
1 800 826.4829

LEVIS
Complexe Maurice Tanguay
5790, boul. Étienne-Dallaire
Lévis (Québec)
G6V 8V6
(418) 835.9111

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec)
G7H 7Y3
(418) 698.4411
1 800 363.4711

Distinctif et signé.

«Je peux appeler le samedi? C'est pratique!»



Vous avez des questions au sujet de votre déclaration de revenus, et c'est samedi? Pas de problème! Vous pouvez maintenant nous appeler de 9 h à 13 h.

N'hésitez pas : ayez vos documents à la portée de la main et appelez-nous, même le samedi!

Du 15 mars au 26 avril 1997
sauf le samedi 29 mars, veille de Pâques
de 9 h à 13 h

Service en français : 1 800 959-1973
Service en anglais : 1 800 959-1971

Vous pouvez aussi utiliser notre Système électronique de renseignements par téléphone (SERT). Consultez votre trousse d'impôt pour plus de renseignements sur le SERT.



Revenu Canada

Revenu Canada

Canada



Polyvalente Saint-François
228, 4^e Avenue Lambert Ouest,
Beauceville

Vendredi 14 mars, de 9h à 16h et de 16h à 19h30;
samedi 15 mars, de 13h à 18h;
dimanche 16 mars, de 9h à 15h.



Polyvalente Saint-François



LE SOLEIL

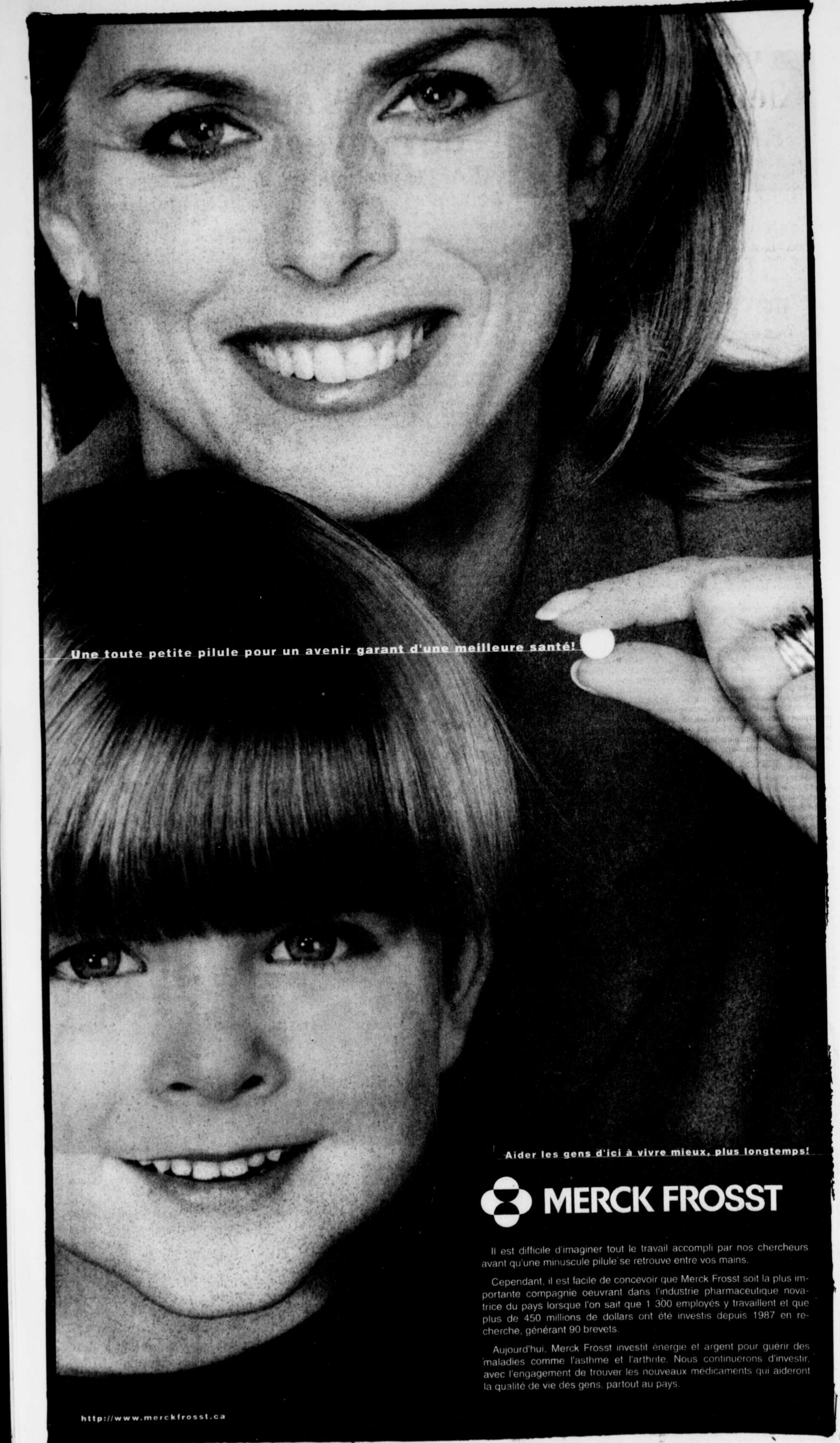


EXPO SCIENCES BELL

FINALE RÉGIONALE

QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

La science, expliquée par des jeunes!
Un monde fascinant à découvrir...
Venez encourager les jeunes scientifiques du Québec!



Une toute petite pilule pour un avenir garant d'une meilleure santé!

Aider les gens d'ici à vivre mieux, plus longtemps!



MERCK FROSST

Il est difficile d'imaginer tout le travail accompli par nos chercheurs avant qu'une minuscule pilule se retrouve entre vos mains.

Cependant, il est facile de concevoir que Merck Frosst soit la plus importante compagnie oeuvrant dans l'industrie pharmaceutique novatrice du pays lorsque l'on sait que 1 300 employés y travaillent et que plus de 450 millions de dollars ont été investis depuis 1987 en recherche, générant 90 brevets.

Aujourd'hui, Merck Frosst investit énergie et argent pour guérir des maladies comme l'asthme et l'arthrite. Nous continuerons d'investir, avec l'engagement de trouver les nouveaux médicaments qui aideront la qualité de vie des gens, partout au pays.

<http://www.merckfrosst.ca>

La victoire de Klein profite à Chrétien

Stabilité politique en dehors du Québec

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — La victoire écrasante du premier ministre Ralph Klein, en Alberta, mardi, donnera aux libéraux de Jean Chrétien une stabilité politique à l'extérieur du Québec qui l'empêchait jusqu'ici de mettre la reprise des négociations constitutionnelles à son ordre du jour.

Depuis son assermentation comme ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion s'est plaint à quelques reprises du fait qu'il était difficile d'accomplir quoi que ce soit dans le dossier de l'unité nationale à cause du calendrier électoral des provinces.

La réélection du chef du gouvernement albertain accordera un délai de près de deux ans au gouvernement Chrétien s'il désire relancer les pourparlers constitutionnels une fois qu'il aura lui-même obtenu un deuxième mandat de la population canadienne.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, le libéral John Savage, doit aussi convoquer les électeurs aux urnes d'ici quelques mois, mais cette province s'est toujours montrée ouverte à une reprise des discussions visant à modifier la loi fondamentale du pays.

Ensuite, les gouvernements de quatre autres provinces, soit le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Ontario et la Saskatchewan, devront tenir des élections générales, mais elles devront avoir lieu au plus tôt en 1999, les Frank McKenna, Gary Filmon, Mike Harris et Roy Romanow ayant obtenu un mandat en 1995.

Quant à eux, Glen Clark (Colombie-Britannique) et Brian Tobin (Terre-Neuve) ont obtenu la confiance des électeurs de leur province respective au printemps 1996, tandis que le gouvernement de Pat Binns (Île-du-Prince-Édouard) a été élu l'automne dernier.

Au cours de l'épisode du défunt accord du lac Meech, entre 1987 et 1990, l'élection de nouveaux gouvernements au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve a largement contribué à faire avorter cette entente qui aurait permis au Québec de réintégrer le giron constitutionnel.

L'ancien premier ministre libéral de Terre-Neuve, Clyde Wells, s'était même fait élire en 1989 en promettant d'adopter une résolution qui retirerait l'appui de cette province à l'accord du lac Meech.

Il enfonçait ainsi le premier grand clou dans le cercueil de cet accord qui a finalement échoué le 23 juin 1990. Parmi les premiers ministres des provinces, tous semblent être pour l'heure solidement en selle, à l'exception peut-être de Glen Clark en Colombie-Britannique.

Avant de déclencher des élections, en mai 1996, M. Clark a déposé un budget affichant un léger surplus budgétaire. Mais ce surplus s'est transformé en un déficit quelques mois plus tard. Des citoyens de la province l'accusent d'avoir trompé la population et contestent maintenant l'élection de son gouvernement devant les tribunaux.

DEPUIS LE RÉFÉRENDUM

Depuis le référendum d'octobre 1995, le premier ministre Jean Chrétien n'a pu profiter d'une certaine stabilité politique dans les autres provinces que le Québec, l'empêchant ainsi d'entamer quelque discussion de nature constitutionnelle que ce soit. Ralph Klein ayant passé facilement le test électoral dans sa province, le premier ministre albertain pourrait maintenant jouer un rôle plus important dans le dossier de l'unité nationale.

Plusieurs de ses collègues des autres provinces se sont tournés vers lui afin qu'il mène une offensive en faveur de la reconnaissance du caractère distinct du Québec dans la Constitution.

Durant la campagne électorale, M. Klein a nié vouloir jouer un tel rôle, mais ses conseillers en matière d'unité nationale sont conscients qu'il faut mettre davantage de viande autour de l'os fédéraliste avant le prochain référendum au Québec.

De son côté, le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, souhaite toujours qu'au moins six provinces adoptent une résolution reconnaissant la spécificité québécoise avant les prochaines élections provinciales, prévues l'an prochain, afin d'améliorer ses chances de battre le Parti québécois.

EN BREF

Blâme maintenu contre la GRC

Le gouvernement fédéral a perdu une autre bataille dans l'affaire Airbus. La cour d'appel fédérale a maintenu hier la décision d'une instance inférieure selon laquelle la GRC et le ministère de la Justice avaient violé les droits de Karlheinz Schreiber. L'envoi d'une lettre aux autorités suisses, sollicitant leur aide pour une enquête sur des pots-de-vin dans la vente d'avions Airbus à Air Canada, enfreignait la protection constitutionnelle contre les fouilles et les saisies abusives, a maintenu le tribunal. Le verdict, rendu par deux voix contre une, pourrait avoir des répercussions sur des centaines d'enquêtes criminelles entreprises chaque année au Canada, mais qui débordent ensuite les frontières internationales. Les autorités fédérales pourraient toutefois repousser cette éventualité, en portant de nouveau cette décision en appel, cette fois devant la Cour suprême du Canada. (PC)

Des ethnies mal représentées

La sous-représentation des communautés culturelles dans les institutions québécoises et organismes publics est telle qu'elle constitue «un problème majeur», qu'il faut corriger. C'est l'opinion du Conseil des relations interculturelles, qui vient d'émettre un avis intitulé «Un Québec pour tous ses citoyens: les défis actuels d'une démocratie pluraliste». Se plaignant d'une sous-représentation dans les institutions, l'organisme propose que chaque institution publique se dote d'un plan d'action à cet égard. Le président, M. Arlindo Vieira, déplore par exemple qu'il n'existe «pas un seul juge au Québec d'une minorité visible». Le conseil réitère aussi ses propositions concernant une plus grande représentation des communautés dans la fonction publique. (PC)



Le solde «DUOS DE COMPLETS»

...si c'est en solde, on en veut deux!

Choisissez deux complets spécialement sélectionnés de nos collections Printemps 97. Normalement vendus de 595 \$ à 695 \$ chacun, nos modèles droits à 2 ou 3 boutons et nos modèles croisés sont maintenant offerts à un prix qui vous fera économiser jusqu'à 640\$.

Rég. 595\$-695\$
à
2 pour 750\$

A. Gold

Place Ste-Foy • Tél.: 650-0221

VOUS VOULEZ RAJEUNIR VOTRE DÉCOR? ALORS DÉCOUVREZ VOTRE SUPER MAGASIN DE STORES

DIRECTEMENT DU FABRICANT!

STORES VERTICAUX

- Verticaux en PVC uni, imprimé, gravé, etc.
- Verticaux en aluminium
- Verticaux en tissu
- Verticaux laminés

STORES HORIZONTAUX

- Choix de lattes 1/2", 1", 1 3/8" ou 2" de large
- Mini-stores aluminium
- Micro-stores aluminium
- Stores en bois 1" ou 2"
- Stores horizontaux en PVC uni, imprimé, gravé, etc.



STORES VERTICAUX

PLUS BAS PRIX GARANTIS
...à TOUS les jours!

15,000 STYLES et COULEURS

PRÊTS EN MOINS DE 24 hres

Le plus grand fabricant au PAYS!

DIRECTEMENT DU FABRICANT!

STORES PLISSÉS

- Stores à plis simple
- Stores à plis double
- Stores cellulaires en tissu luxueux
- Plusieurs options disponibles



STORES HORIZONTAUX



STORES PLISSÉS

TOILES DE FENÊTRES

- Stores à enroulement en tissus décoratifs
- Stores «Intimité» opaques
- Motifs juvéniles
- Grand choix de franges pour stores de toile



TOILES DE FENÊTRES

ET BEAUCOUP PLUS!

LE MARCHÉ DU STORE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER Établie depuis 1954

Succ. NO. 18 265 boul. Wilfrid-Hamel • 687-0053
A VANIER, angle rue Du Pont Scott (en face de l'hôpital Christ-Roi)

40

SUPER MAGASINS
...donc un près de chez vous!

Mannequin
La mode que vous aimez porter

NOTRE COLLECTION PRINTEMPS S'ENRICHIT DE JOUR EN JOUR

Ne manquez pas notre DÉFILÉ PRINTEMPS-ÉTÉ 97 présenté sur les ondes de Télé Mag 24 dans le cadre de l'émission «Portrait de...» jusqu'au 18 mars.



Ouvert le dimanche de midi à 17h.
Toutes les taxes sont incluses dans les prix.
PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy

La grippe de Beijing frappe le Québec

MONTREAL (PC) — La grippe de type B de Beijing est parmi nous depuis février et les spécialistes prévoient qu'elle pourrait continuer de frapper encore au début de l'été.

« L'an dernier, un virus d'influenza de type B, donc moins fort que le type A, avait aussi causé des dommages, même en juillet », affirme le Dr Louise Valiquette, spécialiste de la santé publique et membre du comité de surveillance de l'activité grippale. C'est la première fois que le Québec surveille de près le virus de la grippe afin d'établir plus clairement des comparaisons.

Or, même s'il n'y a pas eu d'épidémie de grippe cette année, certains virus ont frappé fort. D'abord, il y a eu la grippe de souche A de Nanchang qui a commencé à faire des siennes en décembre. Habituellement, le temps de la grippe dure huit semaines.

JUSQU'À L'ÉTÉ

Mais voilà que, comme l'an dernier, un autre type du virus d'influenza, de type B, de Beijing, vient causer encore des problèmes. Les spécialistes estiment qu'à cause de sa présence, l'activité grippale risque de se prolonger jusqu'à l'été.

EN BREF

38 mois pour le vieux pédo

Jacques Morin, âgé de 62 ans, qui a agressé sexuellement plusieurs fillettes dont sa concubine assurait la garde au domicile de parents absents, a été condamné hier à 38 mois de prison. Cette peine s'ajoute aux cinq mois de préventive déjà purgés par le Montréalais. Les petites victimes étaient cinq, l'une n'avait que quatre ans, les autres 10 et 11 ans. L'homme accompagnait souvent sa compagne dans les maisons où elle devait garder des enfants. Parfois même il la remplaçait. Il en profitait alors pour se

livrer à des attouchements aux seins et aux parties génitales des petites. L'une des préadolescentes a souffert ces manières durant quatre ans. (PC)

Dur, dur de devenir avocat

L'Association des étudiants de l'École du Barreau du centre de Montréal demande que soient clarifiées les règles d'accès à la profession d'avocat. Un groupe d'étudiants ont manifesté hier midi dénonçant le contingentement déguisé auquel se livre l'institution. Les étudiants en veulent pour preuve le taux élevé d'échec aux examens. Près de 44% des étudiants ont échoué l'un ou

l'autre de ces examens, 17% les deux. L'Association, qui regroupe les 900 étudiants inscrits aux quatre centres de l'École du Barreau de Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa, estime qu'en haussant exagérément les conditions de passage des examens, le Barreau fait indirectement du contingentement, allant à l'encontre de son propre Conseil général et de l'Office des professions. (PC)

Il transporte le cadavre du père

Un habitant de Toronto a transporté le corps de son père de Los Angeles à Toronto dans sa caravane, un périple de quatre jours dans le vent et la neige, raconte hier le *Toronto Sun*. Nick Bashucky, 78 ans, était en visite chez son frère quand il est mort brutalement d'une attaque la semaine dernière. Arrivé lundi à minuit à la frontière entre les États-Unis et le Canada il indiqua aux douaniers qu'il n'avait rien à déclarer. Mardi, il a déposé le corps dans une officine de pompes funèbres, où un médecin légiste confirmait la mort naturelle. (PC)

Il a fraudé l'Oncle Sam de 1,3 M \$

Un Canadien propriétaire des plus célèbres boîtes de nuit de New York, Peter Gatten, a été inculpé en compagnie de sa femme pour avoir fraudé le fisc de plus de 1,3 million \$. M. Gatten, qui possède le «Limelight», le «Tunnel», le «Palladium» et «Club USA», et sa conjointe Alessandra Kobayashi risquent jusqu'à une quarantaine d'années de prison. (AFP)

50 autres plaintes au Gardens

Cinquante nouvelles accusations viennent d'être portées contre un ancien manutentionnaire d'équipement impliqué dans le scandale des agressions sexuelles au Maple Leaf Gardens de Toronto, hier. Gordon Stuckless, âgé de 47 ans, faisait déjà face à une accusation de grossière indécence et une autre d'agression sexuelle. Son audience en cautionnement a été reportée au 27 mars. En tout, on compte 33 demandeurs. Gordon Stuckless est détenu depuis 24 jours. Un interdit de publication pèse sur les noms des victimes présumées, sauf en ce qui concerne Martin Kruze, âgé de 34 ans. (PC)

Beding bedang!

Des chutes de neige et des bourrasques de vent soudaines, entraînant la formation de glace sur la chaussée, seraient à l'origine de deux carambolages ayant fait 12 blessés survenus hier après-midi au nord-est de Montréal. Le premier s'est produit sur l'autoroute 25, à Mascouche. Une quarantaine de véhicules ont été impliqués dans une série d'accidents, sur une distance d'environ un kilomètre. Dans le deuxième carambolage, survenu sur l'autoroute 40, de 30 à 40 véhicules sont entrés en collision, dont un camion chargé de ciment. (PC)

Retour au travail chez Air Alliance

Les pilotes en grève d'Air Alliance ont accepté leur nouveau contrat de travail, hier, à l'exemple des pilotes des autres sociétés régionales de transport d'Air Canada, en Ontario, dans les Maritimes et dans l'Ouest du pays. Chez Air Alliance, les 130 pilotes ont ratifié un accord qui viendra à terme le 31 mai 1998. La société de transport aérien a annoncé qu'elle prévoyait rappeler ses 150 travailleurs mis à pied en raison de la grève à compter d'aujourd'hui. (PC)

ENTRÉE GRATUITE
POUR TOUS CEUX QUI S'ABONNERONT AU MAGAZINE SENTIER CHASSE-PÊCHE LORS DU SALON.

Aujourd'hui, journée
RAFALES DE QUÉBEC
BILLET GRATUIT!
POUR ASSISTER AU MATCH DES RAFALES remis aux 500 premiers visiteurs* du Salon.

Venez rencontrer
SERGE ROBERGE
sur place à 17 h.

PLUS GRAND QUE JAMAIS AU
PATINODROME

Venez préparer votre été grâce à nos 220 exposants

- 130 pourvoiries et destinations de chasse et de pêche
- En première, le nouveau kiosque de la Fédération québécoise du saumon atlantique
- 9 réserves fauniques sur place
- De nombreux détaillants avec des spéciaux inédits pour le Salon
- VTT, roulottes et équipement de camping, véhicules 4 x 4, nautisme

Chaque jour, un programme d'animation continu

- Découvrez le langage des animaux avec Mario Pépin.
- Spectacles humoristiques
- Démonstrations canines
- Corridor de tir à l'arc
- Des séminaires de pêche qui changeront votre approche pour la truite, avec Luc Fortin.
- Écoutez le cor de chasse et découvrez-en tous les mystères

Le Salon
de la
Pourvoirie
et du Grand Air
de Québec

PATINODROME de Sainte-Foy

du 13 au 16 mars 1997

Renseignements :
(514) 327-4464
1 800 563-6738

STATIONNEMENT GRATUIT

POUR LES PÊCHEURS
Concours de lancer de précision
DE MULTIPLES PRIX À GAGNER

Horaire - Jeudi : de 12 h 00 à 22 h 00
Vendredi et samedi : de 10 h 00 à 22 h 00
Dimanche : de 10 h 00 à 17 h 00

Prix d'entrée : Adultes : 7 \$
Étudiants et 65 ans et + : 5 \$
Enfants de moins de 12 ans : gratuit
*Taxes incluses

Une invitation
de Claude Mercier

LE MAGAZINE
SENTIER CHASSE-PÊCHE

TVA

Canada

une collaboration de la
FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

LES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

*Qui se procurent un billet d'entrée au Salon



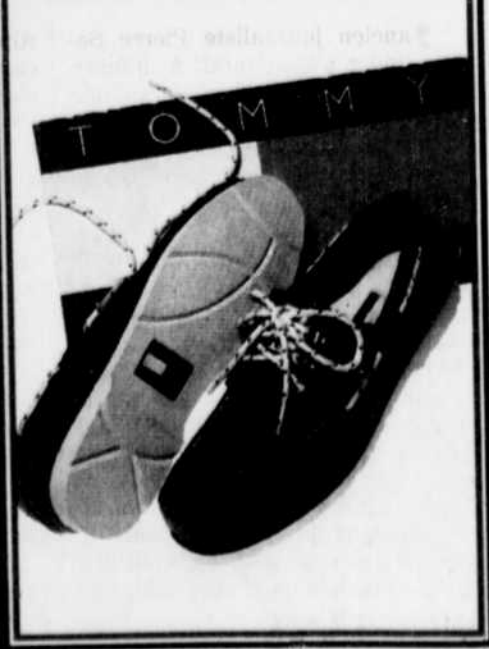
Offrez-vous le chic décontracté
des tenues d'extérieur signées Tommy Hilfiger

Chaussures Tommy Hilfiger.
Une nouvelle collection qui capte
l'essence du style américain classique.

MARCO

ANDREW

GALERIES DE LA CAPITALE • PLACE STE-FOY



LE MONDE

Télécommunications. Des solutions faciles.



1 800 561-5981

EN BREF

AFRIQUE DU SUD

Fusillade à Johannesburg

Des coups de feu nourris ont opposé hier les forces de l'ordre et des manifestants zoulous, faisant au moins deux blessés dans le centre de Johannesburg déserté par les passants. La fusillade qui a duré six minutes a éclaté quand plusieurs des 13 000 manifestants ont brandi des armes pour tirer en l'air, avant de se retourner contre la police qui a immédiatement riposté. Auparavant, au moins deux personnes avaient été tuées et au moins sept blessées dans des violences qui ont éclaté dans les banlieues noires avant le début du rassemblement annuel des Zoulous, qui commémore le massacre dit « de Shell House », en mars 1994. Des manifestants ont en outre affirmé que des vigiles avaient ouvert le feu sur des Zoulous à la gare de George Goch (banlieue est) faisant quatre morts et 12 blessés. Selon la police, la fusillade n'a fait que trois blessés. (AFP)

ROYAUME-UNI

Anorexique enfermée de force

Un juge britannique a ordonné hier l'internement, de force si nécessaire, d'une anorexique de 16 ans dans une institution spécialisée pour y être soignée, une première en G.-B. La jeune fille, qui a commencé à s'inquiéter à 12 ans de son poids et avait été victime d'abus sexuels de la part d'un de ses frères, souffre d'anorexie depuis l'âge de 14 ans. Elle se forçait à vomir, employait des laxatifs à grandes doses, s'enfuyait des cliniques où ses parents l'internaient et a même tenté de se suicider. À l'audience, elle avait assuré qu'elle souhaitait se faire soigner sans y être contrainte. Alors que les affaires de ce genre sont normalement examinées à huis clos en G.-B., le juge de la cour des affaires familiales, à Londres, a autorisé la présence de journalistes en raison de la portée de sa décision sur les principes généraux du droit britannique. Le magistrat a souligné que la jeune fille avait l'habitude d'arrêter de manger et de boire soudainement ce qui la mettait en danger de mort en 72 heures. Pendant le procès, les médecins de la clinique avaient indiqué qu'ils n'étaient pas prêts à la garder et à la soigner s'ils n'avaient pas l'appui d'un jugement de la cour. (AFP)

TCHÉTCHÉNIE

Amnistie pour les combattants

La Douma, Chambre basse du Parlement russe, a adopté hier un projet de loi accordant l'amnistie à la plupart des combattants de la guerre de Tchétchénie, qu'ils soient russes ou tchétchènes. Cette loi, qui consacre la normalisation entre Moscou et Grozny, concerne les personnes qui ont commis des « actes socialement dangereux », entre 1994 et 1996. En revanche, les personnes accusées de terrorisme, de meurtre avec préméditation, de viol, d'agression et d'enlèvement sont exclues. Le dirigeant tchétchène Chamil Basaïev, considéré comme terroriste par Moscou depuis sa prise d'otages en 1995, ne bénéficiera pas de cette mesure. (AP)

BOEING TWA

Pierre Salinger revient à la charge

L'ancien journaliste Pierre Salinger s'approprierait à diffuser, aujourd'hui à Paris, lors d'une conférence de presse, un enregistrement dans lequel une personne présentée comme un membre de la marine américaine exprime ses regrets d'avoir abattu le Boeing de la TWA, en juillet dernier au large de New York, tuant les 230 occupants. L'ancien porte-parole du président Kennedy doit publier, aussi, dans l'hebdomadaire français Paris Match un long article, préluce à un livre à paraître ultérieurement sur les tentatives du gouvernement américain de cacher la vérité sur l'explosion du vol 800 de la TWA, celle du vol PanAm 103 au-dessus du village écossais de Lockerbie et celle d'un appareil des lignes aériennes coréennes KAL par la chasse soviétique.

ALBANIE

Sauve-qui-peut!

Diplomates et ressortissants étrangers fuient Tirana en proie à son tour à l'anarchie

■ TIRANA (d'après AFP, AP et Reuter) — Diplomates et ressortissants étrangers fuient Tirana, la capitale albanaise, en proie à son tour à l'anarchie. Les Albanais se sont en effet emparés d'armes hier sur tout le territoire, pillant des dépôts d'armes y compris pour la première fois à Tirana, dans un pays en proie au chaos où les institutions comme les autorités sont en pleine déliquescence.

Cinq nouvelles personnes ont été tuées, portant à près d'une cinquantaine le nombre de morts depuis le 28 février, lorsque les émeutiers ont commencé à dévaliser les casernes.

Pour tenter de mettre fin à la crise, le président Sali Berisha a signé hier, à l'issue de trois jours de tractations avec l'ensemble des partis politiques, un décret précisant la composition d'un gouvernement de « réconciliation nationale ».

« C'est une situation totalement surréaliste. Pendant qu'on pille des armes à Tirana, les partis politiques continuent à se creper le chignon pour se répartir les portefeuilles du gouvernement. La déliquescence est générale », commentait un diplomate, sous couvert de l'anonymat.

Tandis que les initiatives diploma-

tiques se multiplient pour tenter d'élaborer une solution négociée et d'éviter une contagion du conflit hors des frontières albanaises, de nombreux pays, É.-U. et Russie en tête, ont demandé hier à leurs ressortissants et personnel diplomatique de quitter l'Albanie.

Washington a demandé le rappel des 160 familles des diplomates américains ou employés gouvernementaux en poste en Albanie. Seulement 17 diplomates et l'ambassadeur Marisa Lino, resteront sur place.

La Suisse, le Danemark et la Yougoslavie ont aussi annoncé le rappel de leurs ressortissants.

Les rebelles ont pris hier le contrôle de la ville de Cerrik, à 35 km au sud de Tirana. Cette ville, la plus proche de la capitale désormais aux mains des insurgés, est tombée après un affronte-

ment qui a fait deux morts chez les rebelles, selon des habitants.

Dans un quartier périphérique de Tirana, plusieurs dizaines d'habitants ont pénétré, sans rencontrer aucune résistance, dans l'École militaire de l'armée albanaise dont ils ont pillé le stock d'armes. Près de l'école, des civils ont été vus, rentrant tranquillement chez eux, une Kalachnikov sur l'épaule. « Aujourd'hui, c'est gratuit », a lancé l'un d'eux.

En soirée, deux autres dépôts d'armes ont été pillés dans les environs de Tirana.

Une autre localité du sud, Gramsh (60 km de Tirana), est passée sous le contrôle des rebelles qui ont mis le feu hier à la préfecture de police.

Le Nord du pays, traditionnellement fidèle au président Berisha, est à son tour « contaminé » par le pillage des armureries.

Des incidents de ce type ont été signalés dans au moins cinq villes du Nord: Bajram Curri, Kukës, Kruma, Burrel, Laçi. Quatre de ces localités se trouvent à moins de 20 kilomètres de la frontière avec le Kosovo, province du Sud de la Serbie peuplée à 90%

d'Albanais de souche qui réclament l'indépendance. Les autorités du Kosovo ont d'ailleurs fermé hier aux moins deux postes-frontières.

La Macédoine a pour sa part élevé d'un cran hier l'état d'alerte de ses troupes dans l'Ouest du pays, limitrophe de l'Albanie.

Les villes de Korça et Pogradec, en Albanie, sont très proches de la Macédoine et abritent la plupart de la minorité macédonienne qui compte 35 000 personnes, selon les autorités de Tirana et 150 000 selon Skopje.

La Macédoine compte un peu plus de deux millions d'habitants, dont 67% de Macédoniens, majoritairement de confession orthodoxe et 23% d'Albanais, la plupart de confession musulmane.

Le gouvernement de Skopje est confronté à de fortes revendications d'autonomie de la part de la minorité albanaise dans la partie ouest du pays.

Le 26 février, à Tetovo (ouest), plus de 10 000 Albanais avaient manifesté après la victoire de leur parti aux élections municipales en scandant « Macédoniens allez-vous en ! » et « Ici, c'est l'Albanie ! ».

Pédaler sous la pluie sans se mouiller



Un parapluie pour bicyclette sera bientôt disponible. L'innovation a été présentée hier à une foire commerciale de Cologne, en Allemagne. Le parapluie en question sera mis en vente pour la somme de 400 \$.

FRANCE

Sus aux pédophiles!

PARIS (AFP) — Les autorités françaises ont lancé une guerre à grande échelle contre les pédophiles de toute nature, en multipliant opérations policières et projets de loi.

Hier, un coup de filet policier dans toute la France a permis l'arrestation de 166 personnes, placées en garde à vue pour répondre de leur participation éventuelle à un réseau de cassettes vidéo à caractère pédophile tournées en France et diffusées via le réseau télématique Minitel.

Six cents gendarmes ont été mobilisés. Ils ont, selon la gendarmerie des Alpes Maritimes, saisi plus de 5000 cassettes pornographiques. Quelques centaines montraient des adolescents des deux sexes et des enfants, et même des nourrissons.

Cette spectaculaire opération confirme la volonté des autorités d'éradiquer la pédophilie, alors que les révélations d'enlèvements d'enfants se multiplient, frappant une opinion publique déjà bouleversée par l'affaire Dutroux dans la Belgique voisine.

Il ne se passe pas de semaine en France sans que plusieurs pédophiles soient ou inculpés ou jugés. L'accumulation des faits divers est confirmée par les chiffres officiels, montrant une progression de 22% des sévices sexuels pour la seule année 1995.

Le week-end dernier encore, un représentant de commerce s'est accusé de huit enlèvements d'enfants, parfois

accompagné de viols, alors qu'il était arrêté pour le rapt manqué d'une petite fille de dix ans.

Ces aveux sont venus s'ajouter à une série noire marquée par le viol et le meurtre d'une Anglaise de 13 ans, Caroline Dickinson, l'été dernier en Bretagne, et, il y a un mois, par la découverte des corps de quatre jeunes filles de 17 à 20 ans violées et assassinées une nuit de carnaval dans le Nord de la France. Ce crime avait suscité une intense émotion, et le premier ministre Juppé s'était rendu aux obsèques.

Le sujet a pris une importance telle que le président Chirac l'a évoqué lors de sa dernière allocution télévisée, lundi dernier.

M. Chirac a préconisé que le traitement médical des délinquants sexuels soit obligatoire et que ces criminels ne soient libérés « que s'ils acceptent le traitement ».

« Bien entendu, les recherches et les poursuites vont se développer », ajoutait-il, en indiquant avoir demandé au ministre de l'Intérieur Jean-Louis Debré « d'engager beaucoup de moyens nouveaux pour la recherche et la maîtrise de tout ce qui touche la maltraitance des enfants ».

L'enfance maltraitée vient d'être déclarée grande cause nationale en France, et le premier ministre Alain Juppé en donnera le coup d'envoi aujourd'hui

Le renforcement de la répression de la pornographie infantile a trouvé une illustration spectaculaire dans l'opération policière d'hier, qui pourrait se prolonger dans les prochains jours.

Il s'agit de l'aboutissement d'une enquête qui avait débuté en octobre avec l'arrestation à Nice d'un commerçant venu de Charente-Maritime (ouest). En janvier, deux clients présumés du réseau avaient ensuite été arrêtés dans le nord-est.

Ce coup de filet intervient près d'un an après une opération similaire contre 900 personnes, qui avait pour la première fois prouvé l'existence de réseaux pédophiles en France.

Le principal animateur de ce réseau, un directeur de galerie d'art parisien, Jean-Manuel Vuillaume, fournissait des cassettes vidéo mettant en scène des adolescents colombiens, tournées à Bogota. Il doit être jugé avec trois autres responsables présumés de ce réseau organisé à partir d'une revue spécialisée, *Le Gay Pavois*, qui recrutait également par le Minitel.

Cette affaire devrait trouver son épilogue cet été avec le procès de 71 personnes.

Ces deux affaires prouvent le caractère diffus de la pédophilie, implantée dans toutes les régions, mais aussi dans tous les milieux sociaux, y compris enseignants, directeurs d'école, commerçants, artisans, journalistes

NATIONS UNIES
Soutien aux Palestiniens

L'Assemblée générale sur le point de condamner la colonisation à Jérusalem-Est

NEW YORK, Nations unies (d'après AFP, AP et Reuter) — L'Assemblée générale de l'ONU votera aujourd'hui sur un projet de résolution, soutenu notamment par les pays arabes et l'Union européenne, qui dénonce la poursuite de la colonisation israélienne à Jérusalem-Est.

M. Nasser al-Kidwa, représentant palestinien à l'ONU estime que la résolution recueillera un soutien quasi unanime, à l'exception d'Israël et des États-Unis. Ceux-ci avaient opposé leur veto à un projet identique vendredi dernier au Conseil de sécurité.

Washington ne dispose pas d'un droit de veto à l'Assemblée générale de l'ONU qui compte 185 pays membres. Des sources européennes prédisent que le texte obtiendra au moins 140 voix favorables.

Lors d'un débat qui s'est tenu hier, Israël s'est retrouvé une nouvelle fois isolé à propos du projet de construction d'un quartier à Har Homa (Djebel Abou Ghneim), au sud-est de Jérusalem, près de Bethléem. La plupart des orateurs ont demandé à l'État hébreu de renoncer à son plan.

Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a fermement écarté hier les critiques émises contre ce projet de construction, insistant sur le fait qu'il sera, selon lui, érigé sur « une terre juive ».

« Nous prévoyons de construire des logements pour les Juifs et les Arabes sur une terre juive », a déclaré M. Netanyahu lors d'une conférence de presse à Moscou, où il effectue une visite officielle.

Le processus de paix semble néanmoins en passe de voir le gouffre s'élargir d'un pas, mais la tension reste vive entre Israéliens et Palestiniens. Yasser Arafat a annoncé hier sa volonté de poursuivre coûte que coûte la « paix des braves », mais Benjamin Netanyahu « en a assez » que les Israéliens soient systématiquement accusés de violer les accords de paix.

De leur côté, les É.-U. se sont résolus à intervenir. Le consul général à Jérusalem, Edward Abington, a expliqué que la diplomatie américaine tentait de convaincre M. Netanyahu de faire un geste concernant le projet d'implantation juive à Jérusalem-Est.

Car malgré son veto opposé vendredi dernier au Conseil de sécurité de l'ONU, Washington est « mécontent » de la décision israélienne, a souligné M. Abington.

AUCUNS FRAIS
À L'OUVERTURE
DE COMPTE

AMÉRIQUE
TANGUAY

Le mois de la Famille

COMMENCEZ À PAYER EN JANVIER 1998*
Aucun comptant, aucun paiement, aucun intérêt sur toute la marchandise



meq

• Mobilier mélamine

• Plate-forme en sus **169\$**

6 morceaux

899\$

PRIMO
INTERNATIONAL

• Choix de couleurs

• Sofa **599\$**

• Fauteuil **379\$**

Causeuse

499\$



ETB INC.

• Merisier massif

• Buffet et vaisselier en sus **1069\$**

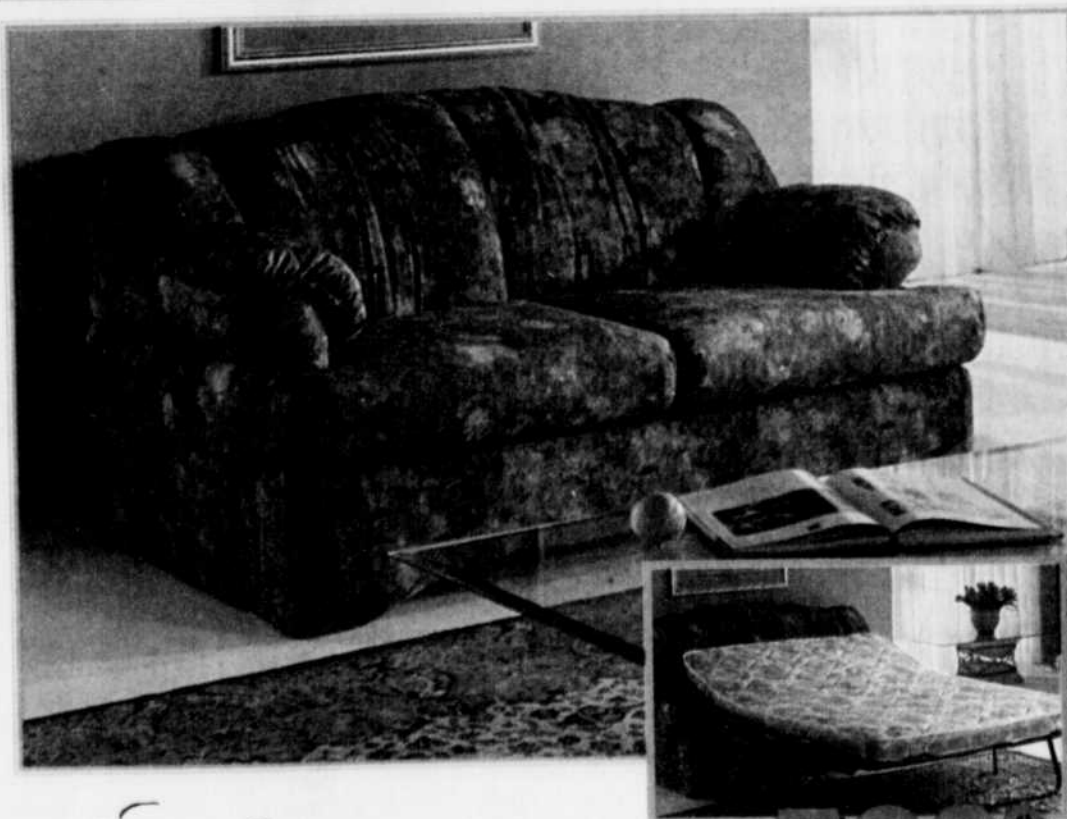
5 morceaux

799\$

SUMMUM
DESIGN

• Sofa-lit

• Matelas à ressorts



529\$

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées. Prix, produits et modalités de paiement sujets à changements sans préavis.

TANGUAY

**OUVERT
LE DIMANCHE
DE MIDI À 17H00**

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

Commande téléphonique

• Utilisez nos lignes sans frais **AVANTAGE 1-800**

LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1-800-563-4511
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul.
Ste-Anne
1-800-563-6282
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ornière
1-800-563-4411
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul.
des Récollets
1-800-465-2200
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Sainte-Anne
Rte 132, Cté de Rimouski
1-800-463-4411
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
1-800-363-4711
(418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP:
245, Hôtel-de-Ville
1-800-510-4711
(418) 867-4711